

2018

RIVES
de l'YON

BULLETIN
MUNICIPAL N°5



Les dossiers
le budget
les travaux commencent
à l'école F. Dolto
Votre été à Rives de l'Yon

Les élus du CIE au Conseil Départemental, juin 2018

Les projets de Rives de l'Yon s'accélèrent...

L'engagement budgétaire voté par vos élus pour cette année 2018, voire 2019 et plus, confirme les choix d'Avenir pour Rives de l'Yon, une commune forte et dynamique au service des Rivayonnais.

Notre commune améliore sa capacité d'autofinancement brute de 49,5 % grâce à l'augmentation des recettes (effet commune nouvelle créée au 1er janvier 2016) et une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. **Les taux d'imposition restent stables** ; la commune se désendette de manière significative.

Nos communes historiques ont leur histoire, leur diversité et représentent une véritable force à travers la coopération et l'innovation ; deux années ont été nécessaires pour faire le constat de nos atouts et imaginer ce que doit être Rives de l'Yon pour ses citoyens : ceux qui y vivent depuis longtemps et ceux qui ont fait le choix de venir y résider à quelques minutes au sud de la ville chef-lieu et à 30 minutes de la mer. Nous savons aussi combien les jeunes cherchent à construire chez nous, y trouver une vie sociale, une vie sportive, des services de proximité.

Le bien vivre dans son environnement est une richesse, un épanouissement pour tout à chacun.

Oui, ce budget 2018 est marqué par une volonté d'engager des dossiers structurants pour chacune et chacun : vie associative, vie scolaire, maintien et développement du commerce, vie dans nos bourgs...

L'école maternelle F. Dolto s'agrandit et se rénove pour de meilleures conditions de sieste et d'apprentissage pour les enfants, mais aussi pour celles et ceux qui y travaillent au quotidien : enseignants et personnel de service. Par ailleurs, une surface de 165 m² de construction modulaire Cougnaud va être mise en place pour cette rentrée 2018.

Dans l'attente d'un projet adapté, cette solution nous donne une réponse provisoire à un lieu de restauration confortable pour les enfants de l'école.

Le programme de restructuration et de rénovation du complexe salle polyvalente – salle de sports de Chaillé est pratiquement « bouclé » pour faire de cet **équipement moderne** un lieu de vie associative, familiale et municipale à Rives de l'Yon. Le choix de l'architecte de ce projet devrait se faire en septembre pour des travaux à débiter en mai 2019. Les travaux consistent en :

- rénovation énergétique, toiture, plafond, éclairage led, isolation par l'extérieur, menuiseries
- rénovation des vestiaires
- restructuration des locaux de rangement, hall d'entrée, bars, sanitaires, cuisine

La 2ème étape de la rénovation du bourg de Saint-Florent est aussi en cours de finalisation sur le périmètre la vallée verte, place du marché mensuel, place de l'église et rue du marché. Pour le bourg de Chaillé, une étude réalisée par la CCI et présentée au Conseil Municipal a montré le besoin de conforter le commerce existant en relation avec l'activité touristique autour de l'Yon, la Maison des Libellules et la place de l'église.

100 000 euros sont inscrits au budget d'investissement 2018 destinés à la phase d'études et d'avant-projet sommaire de la maison de santé pluridisciplinaire. Nous savons combien cette construction est attendue par les professionnels de santé et nous tous, confrontés à la pénurie de l'offre médicale et le manque entre autres des médecins généralistes.

Nous voulons saluer le travail et l'excellent partenariat entre la commune et l'association Rives de l'Yon Santé et ses adhérents pour conforter ce projet santé sur notre commune.

Ce bulletin vous arrive à l'approche des vacances d'été dont l'agenda des animations estivales n'avait jamais été aussi dense et varié : accueil des jeunes québécois de l'Avenir, passage du Tour de France le dimanche 8 juillet, concerts le samedi 21 juillet portés par 2 associations locales, marché nocturne le samedi 28 juillet à Saint-Florent, cinéma de plein air à la Maison des Libellules le lundi 27 août et concert au pont de Chaillé le jeudi 30 août portés par l'Office de Tourisme de la Roche-sur-Yon Agglomération. Profitez de ces animations pour y venir en famille, entre amis...

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous.

Jean-Louis BATIOU

Maire de Rives de l'Yon
Vice-Président

de la Roche-sur-Yon Agglomération
Président du Pays Yon et Vie



Bruno DREILLARD

1er Adjoint de Rives de l'Yon
Maire délégué de Chaillé-sous-les-Ormeaux





RETOUR EN IMAGES	P.4
DOSSIER LA RENTRÉE.....	P.14
ÉCOLE DE LA VALLÉE DE L'YON	P.15
ÉCOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO.....	P.16
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANCOISE DOLTO.....	P.17
ÉCOLE SAINT SAUVEUR.....	P.18
ÉCOLE NOTRE DAME.....	P.19
MFR.....	P.20
CONSEIL INTERCOMMUNAL DES ENFANTS.....	P.21
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE.....	P.22
TEMPS D'ACTIVITÉS PERI-ÉDUCATIVES	P.23
RESTAURATION PÉRI-SCOLAIRE.....	P.24
LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES.....	P.25
TERRITOIRE.....	P.26
SOCIAL.....	P.28
SANTÉ.....	P.29
CONTACTS UTILES.....	P.30
POPULATION	P.31
EN BREF.....	P.32
ÉTAT CIVIL.....	P.34
LOISIRS	P.36
AGENDA	P.38
LIGNE IMPULSYON.....	P.40

Directeur de publication : Jean-LOUIS BATIOU

Rédaction : Services de la Mairie

Conception : L'Ours en Plus

Impression : Imprimerie Yonnaise

Crédit photo : couverture David HERBRETEAU, adobestock, service de la mairie, DR

TIRAGE : 2 150 exemplaires imprimés sur du papier issu des forêts gérées durablement

RETOUR EN IMAGES

ENFANCE

RÉCRÉ AU BOIS

La fin d'année fut bien remplie au centre de loisirs pour nos chères têtes blondes. Les mercredis étaient sous le signe de l'automne et de Noël : mobile confectionné sous forme de land'art, concours des droits de l'enfant, préparation de Noël avec confection des décorations et des ateliers « cuisine » ...

Durant les vacances de Noël, les enfants ont réalisé des calendriers, des cartes de vœux. Des sorties étaient au programme : direction le haras en utilisant la ligne de bus d'Impulsyon. Les retours sont unanimes : «c'est super génial».



SPORT

SUD YON BASKET CLUB

04.11.17 Tournoi de la citrouille à La Guyonnière

16.12.17 Père Noël du baby basket à La Ferrière

25.02.18 Fin de l'aventure en challenge pour la DMI en 8ème de finale à Ste Foy



ACLE QUEBEC

VENTE DE GATEAUX

04.02.18

En juillet, les jeunes québécois de l'Avenir seront accueillis à Rives de l'Yon. Dans l'attente de les recevoir, les jeunes partis en 2017 mènent des actions pour financer les activités qui leur seront proposées. Retrouvez-les les premiers dimanches du mois sur le marché nature de Saint-Florent (sur la photo: stand sur le thème de la chandeleur. La météo n'était pas de la partie, mais la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous).





SPORT
RANDONNÉE QUAD
17.02.18

Pour la seconde année consécutive, l'association Promenade Quad Rives de l'Yon a accueilli pas moins de 89 « quadeurs » et 16 passagers lors de sa randonnée.

Cette année, les bénéfices de la randonnée, soit 2 800 euros, ont été reversés à L'ARSLA, Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique ou maladie de Charcot.



SPORT
SASF FOOTBALL
DU 30.03 AU 01.04.18

Les U11 participant au Mini Mondial d'Orvault se sont vus remettre leur maillot pour les 3 jours de tournoi. Chaque sponsor de l'événement a reçu un maillot de remerciement pour son investissement. L'équipe 1 Senior parraine l'équipe U11.



CONVIVIALITÉ
RENOUVEAU DES ORMEAUX
06.03.18

Le repas fressure, organisé par le Renouveau des Ormeaux, a une nouvelle fois connu un grand succès.



ÉCOLE
NOTRE DAME
Carnaval



APEL NOTRE DAME
CARNA'BOUM
16.03.18

1^{er} Carna'Boum organisé par l'APEL de l'école Notre Dame. Les enfants ont fêté le carnaval à l'école puis, l'APEL a organisé une boum. L'ambiance était festive !

Les enfants se sont amusés grâce à DJ Platine 85.



RETOUR EN IMAGES

ECOLE

SAINT SAUVEUR

17.03.18

Tous les enfants du RPI se sont retrouvés dès 8h30 à l'école St Sauveur de Chaillé. Ils ont pris leur petit déjeuner ensemble en essayant de choisir des aliments adaptés à leur constitution. Leurs parents quant à eux, ont bénéficié des conseils d'une nutritionniste. Chacun a pris conscience qu'une alimentation variée et équilibrée est le gage d'une bonne santé.



CHORALE

MUSIQUE AD'LIB

18.03.18

Rencontre «Inter-chorales» 2018. Cinq chorales locales se sont succédées sur la Scène de Chaillé sous les Ormeaux pour le plus grand plaisir du public présent : Nesmy Fa Sol (Nesmy), A Tranch'Choeur (La Tranche sur Mer), Chants du Large (Jard sur Mer), Rives de l'Yon (Rives de l'Yon), Kids de l'Yon (Rives de l'Yon). Chacune des chorales a présenté son répertoire. À l'issue du concert, tous les choristes ont foulé le parquet pour interpréter tous ensemble le titre «Chante» de Michel Fugain. Cet après-midi fut une véritable réussite et un moment très apprécié des spectateurs venus nombreux.



ANIMATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

20.03.18

Le CCAS de Rives de l'Yon a organisé pour la deuxième année consécutive un goûter intergénérationnel destiné aux personnes de plus de 60 ans de la commune et aux enfants de CP des écoles privée et publique de Saint-Florent-des-Bois. Les 60 élèves et une cinquantaine de séniors se sont donc retrouvés à la salle de l'Avenir pour ce moment convivial. Dix membres du CCAS ont encadré cette animation ainsi que deux institutrices, des éducateurs et animateurs scolaires. Les enfants ont apporté de leurs écoles différents jeux de société afin de pouvoir jouer avec les séniors présents. Le but de cet après-midi était de favoriser échange et partage entre ces deux générations.



ECOLE
VALLÉE DE L'YON
21.03.18

À l'occasion d'une cérémonie organisée à l'Historial de la Vendée aux Lucs-sur-Boulogne, Tessa Gardes, Jeanne Rolland Chevrollier (élèves de CE2) et les enseignants de l'école ont reçu le label «Génération éco responsable» remis à l'école pour 2 ans.



28.05.18

La récompense : comme tous les établissements labellisés Génération Éco-Responsable 2017-2019, les élèves de l'école de la Vallée de l'Yon ont reçu, en plus de leurs diplômes, une boîte à dons fabriquée à partir de palettes de bois recyclé par ESNOV, association d'économie sociale et solidaire basée en Vendée.

THÉÂTRE
FOL AVAINE
DU 02.03.18 AU 17.03.18

Cette année, la troupe Fol'Avaine a présenté une adaptation de « Fanny », deuxième volet de la célèbre trilogie marseillaise de Marcel Pagnol (Marius, Fanny, César). La pièce retrace l'histoire d'amour, tourmentée, entre une petite vendeuse de coquillages sur le Vieux Port et un fringant garçon de café qui rêve d'aventure en haute mer. Drame et légèreté ont fait bon ménage pour séduire encore une fois le fidèle public toujours aussi nombreux. Fol'avaine a choisi de s'exprimer désormais en français abandonnant le patois, celui-ci n'ayant plus la faveur du public.



RETOUR EN IMAGES

SPORT **MOUV'YON**

23.04.18

Assemblée générale de l'association. A l'issue de cette assemblée, deux des membres du bureau ont été vivement remerciés pour leur précieuse contribution pendant 8 et 16 ans à la vie et la pérennité de notre association. Merci à Monique Barteau (à droite) et Sylvie Boissinot (à gauche) pour leur implication au sein de Mouv'Yon.



ENVIRONNEMENT

14.05.18

Les peupliers du terrain du pont ont été coupés en raison de leur dangerosité et de leur âge. Après broyage, 150 m³ de paillage ont été obtenus. Ils seront valorisés par les services techniques sur les massifs de la commune.



SPORT **RAID'YON**

13.05.18

Une 9^{ème} édition du Raid'Yon originale en raison de sa 1^{ère} VTT'O et d'un départ donné depuis le Tablier. La VTT'O proposait un circuit de base de 26 kms auquel les vttistes pouvaient rajouter des boucles optionnelles. Le parcours final pouvait ainsi atteindre 70 kms. La rando'O proposait : un jeu de l'oie géant (environ 4 kms), un parcours de 6 kms dans les chemins et 2 parcours de 9 et 14 kms sur les bords de l'Yon (du bourg du Tablier jusqu'au secteur de Piquet et de la chaussée de Chavagne). Les participants ont apprécié les différents parcours. Ils ont félicité le travail des bénévoles et le chaleureux accueil réservé. Le Raid multisports sera de retour l'année prochaine (2^{ème} week-end de mai) pour sa 10^{ème} édition.





ENFANCE
ACTIVITÉS
PÉRI-ÉDUCATIVES

Du 22.03 au 24.04.18

Les enfants des écoles Françoise Dolto ont bénéficié d'ateliers de cuisine animés par Mélanie et des bénévoles expérimentées.



ÉCOLE
VALLÉE DE L'YON
24.03.18

Portes ouvertes

SPORT
SUD YON BASKET CLUB

06.05.18

Après une victoire difficile à Fontenay, l'équipe de DM1 assure sa montée en régionale 3 ainsi que le titre de champion de sa catégorie.

Bravo aux joueurs qui, menés au score pratiquement tout le match, sont parvenus à décrocher la victoire dans les dernières minutes.

Bravo et merci également aux supporters venus à Fontenay encourager l'équipe.



ÉCOLE
NOTRE DAME
18.05.18

Les élèves de CP de l'école Notre Dame ont reçu leurs aînés pour un après-midi d'échanges sur l'école d'autrefois.

Le Budget

La population de la commune Rives de l'Yon est passée de 4 029 habitants en 2014 à 4 312 en 2018.

Avec la création de la commune nouvelle, la collectivité a bénéficié, en 2016 et 2017, de la non-baisse de la dotation forfaitaire, des dotations de péréquation. Elle a également profité d'une majoration de 5% de la dotation forfaitaire. Elle en bénéficiera cette année encore.

Pour conserver son autonomie à agir, la commune doit contenir le niveau de ses dépenses de fonctionnement.

Aussi, l'ensemble des dépenses a fait l'objet d'un examen minutieux et rigoureux. Des choix ont été opérés, nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire et donc au financement des actions de service public que la commune souhaite porter et développer.

Le Compte Administratif (CA) retrace la situation exacte et réelle des finances de la Commune (opérations réalisées et restes à réaliser). Le Budget Primitif (BP) est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la Commune pour l'année. Le Budget Primitif 2018, voté lors du Conseil Municipal du 28 mars dernier, est ici présenté dans les grandes lignes. Vous pouvez retrouver le CA 2017 et le BP 2018 en détail sur le site Internet de la Commune.

I - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Budget Primitif (BP) est composé de deux sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (charges de personnel, dépenses courantes, prestations de services extérieurs, impôts locaux, subventions aux associations...),
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (nouveaux travaux, acquisitions immobilières...).

LE CHIFFRE

Le total général des dépenses et des recettes (toutes sections confondues) s'équilibre à
6 949 168 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : **STABILITÉ**

Le montant de la section de fonctionnement du budget principal, après affectation du résultat est de 3 757 893.09 €.

	BP 2018
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	599 600,00 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 280 600,00 €
ATTÉNUATION DE PRODUIT	1 600,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	513 500,00 €
CHARGES FINANCIÈRES	70 205,68 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €
DÉPENSES IMPRÉVUES	30 000,00 €
VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT	1 190 387,41 €
OP° D'ORDRE	70 000,00 €
TOTAL	3 757 893,09 €

*Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les charges financières, les opérations d'ordre entre sections, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles.

La masse salariale connaît une sensible évolution, compte tenu de la reprise par la collectivité du personnel de restauration scolaire des sites de Chaillé et du Tablier, du recrutement en septembre dernier de 2 agents techniques et de l'évolution des carrières et parcours professionnels.

Les autres charges de gestion courante demeurent stables notamment pour les subventions aux associations et les contrats d'association avec les écoles privées.

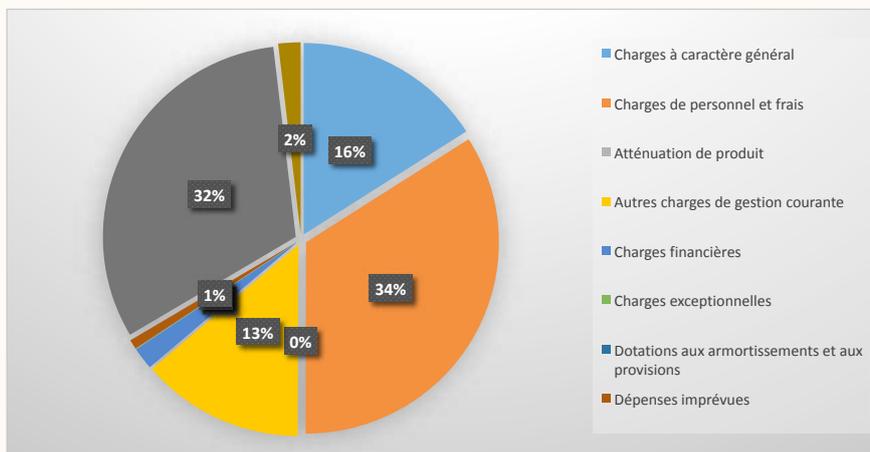
Les charges financières, liées aux emprunts contractés ou repris antérieurement par la collectivité, n'ont pas connu de hausse.

L'état de la dette fait ressortir un capital restant dû de 2 398 071.02 € au 1er janvier 2018, en baisse de 12.5% par rapport au 1er janvier 2017.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 1 190 387,41 €, en augmentation de 28,25%, permet :

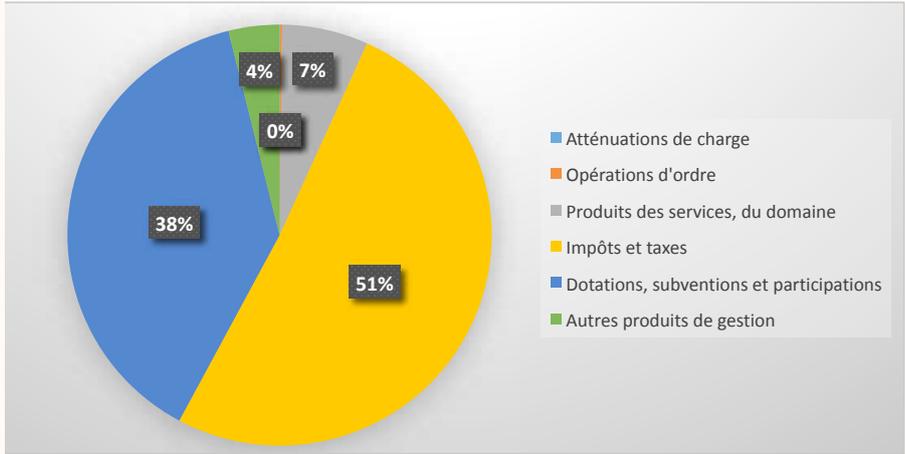
- La couverture du remboursement du capital des emprunts à hauteur : 330 000 €

- Le financement des différents investissements.



Recettes de fonctionnement :
MAINTIEN DES TAUX
D'IMPOSITION 2018

Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (accueil périscolaire, locations de salles...) ainsi que de divers excédents (budgets annexes ou résultat année précédente).



**Les autres recettes de fonctionnement comprennent les produits des services, domaines et ventes, les produits financiers et exceptionnels, les atténuations de charges, les autres produits de gestion courante et les opérations d'ordre entre sections.*

LIBELLÉ	BP 2018
ATTÉNUATIONS DE CHARGE	1 000.00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	5 000.00 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	198 230.00 €
IMPÔTS & TAXES	1 540 055.00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	1 154 413.00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION	116 970.00 €
PRODUITS FINANCIERS	5.00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	/
TOTAUX	3 757 893.09 €

Niveau des taux d'imposition

En 2018, la collectivité a voté le maintien des taux unifiés applicables à tous les contribuables du territoire. Ces taux n'ont pas augmenté depuis 2016.

COMMUNE	TAUX TH	TAUX FB	TAUX FNB
RIVES DE L'YON	21,94%	21,28%	39,33%

La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle se divise en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Avec la création de la commune nouvelle, la collectivité bénéficie de la non-baisse de la dotation forfaitaire, des dotations de péréquation et d'une majoration de 5% de la dotation forfaitaire encore en 2018.

DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL	878 082	868 174	795 863	898 228	968 307	987 316



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est de 813 644 € en 2017. La Capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.

La CAF nette (disponible après remboursement de l'annuité de la dette en capital), est de 470 687 € en 2017, soit en augmentation de 54,26% par rapport à 2016.

LE CHIFFRE

La capacité de désendettement de la collectivité est de

3,46 années
 en 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement se compose également de dépenses et de recettes qui s'équilibrent. D'une part, du côté des dépenses, les frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie) mais également le mobilier, les équipements informatiques. D'autre part en recettes, l'autofinancement, les subventions et l'emprunt.

Dépenses d'investissement

En 2018, la commune investira dans les projets suivants :

PROGRAMME VOIRIE	200 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	40 000,00 €
PROGRAMME BÂTIMENTS	62 000,00 €
PROGRAMME ACCESSIBILITÉ/SÉCURITÉ	24 000,00 €
PROGRAMME EGLISES/TOITURE DE LA SACRISTIE DE SAINT-FLORENT	64 259,00 €
RÉNOVATION ET EXTENSION DES ÉCOLES F. DOLTO	400 000,00 €
RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DE LA VALLÉE DE LYON ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	30 000,00 €
AGRANDISSEMENT RESTAURANTS SCOLAIRES F. DOLTO	27 000,00 €
SALLES DE SPORTS ET POLYVALENTE CHAILLÉ	359 000,00 €
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	100 000,00 €
AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG ST-FLORENT	327 000,00 €
AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG CHAILLÉ	3 000,00 €
PARKING MAIRIE CHAILLÉ	10 000,00 €
ETUDE LOI BARNIER PLU ST-FLORENT	2 700,00 €
DÉVELOPPEMENT DURABLE	30 000,00 €
CHEMINEMENTS DOUX	96 000,00 €
PLAN PAYSAGES	35 000,00 €
ACQUISITIONS FONCIÈRES	210 000,00 €
MATÉRIELS	67 600,00 €
INFORMATIQUE	24 000,00 €
CIE	4 000,00 €
CONSEIL DES SAGES	2 000,00 €
ECRITURES D'ORDRE, DÉPENSES IMPRÉVUES...	187 413,26 €
RESTES À RÉALISER	89 078,00 €



La section d'investissement est équilibrée à hauteur de

3 191 274 €

La capacité d'autofinancement nette est de

813 744 €

Les taux d'imposition sont maintenus avec

21,94 %

de taux pour la taxe d'habitation

photo des travaux évoqués ci-dessus

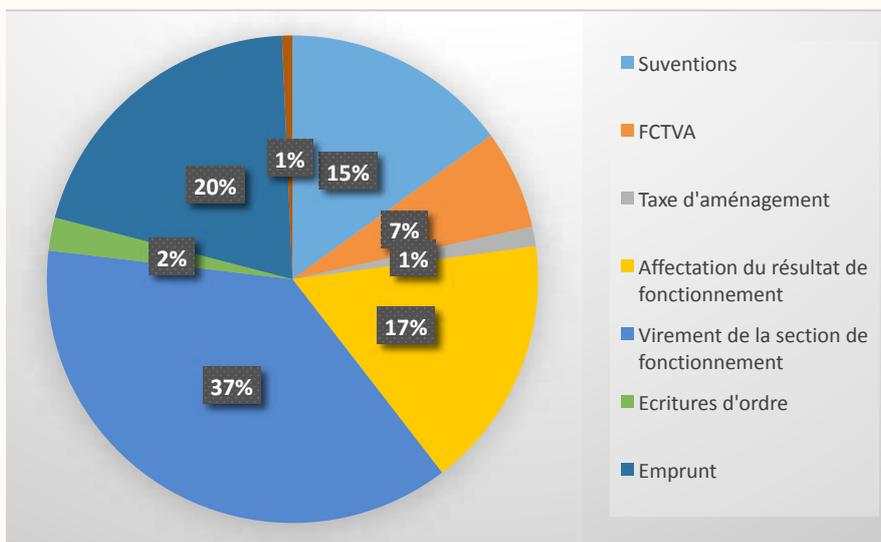
photo des travaux évoqués ci-dessus

photo des travaux évoqués ci-dessus

Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

SUBVENTIONS	477 576,00 €
FCTVA	210 000,00 €
TAXE D'AMÉNAGEMENT	41 000,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (1068)	534 502,67 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 190 387,41 €
ECRITURES D'ORDRE	70 000,00 €
EMPRUNT	646 008,85 €
RESTES À RÉALISER	21 800,00 €



II – LES BUDGETS ANNEXES 2018

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMERCES	64 929,73 €	73 484,11 €
LOTISSEMENTS	108 819,93 €	33 173,00€
LOTISSEMENT BEAU SOLEIL EXTENSION 1	58 970,71 €	0,00 €
LOTISSEMENT EXTENSION LE GUI 2	159 513,26 €	319 026,52 €
LOTISSEMENT LE CHAMP VAIRÉ	165 276,00 €	207 027,00 €

III – LES RATIOS

RATIOS (EN EUROS / HABITANT)	CA 2017	INVESTISSEMENT
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	575,12	73 484,11 €
PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES	295,65	33 173,00€
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	771,13	0,00 €
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT	123,85	319 026,52 €
ENCOURS DE LA DETTE	584,90	207 027,00 €
DGF	236,17	



RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AU BUDGET 2018 SUR LES SITES DES COMMUNES DÉLÉGUÉES



ENFANCE JEUNESSE ET LOISIRS

FOYER DE JEUNES (ACLE – SECTEUR JEUNES) : SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS ET SÉJOURS/ENFANTS RIVES DE L'YON : <i>Sans hébergement</i>	PROVISION = 1 000,00 (BASE = 1,50 €/J/E)
FOYER DE JEUNES (ACLE – SECTEUR JEUNES) : SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS ET SÉJOURS/ENFANTS RIVES DE L'YON : <i>Avec hébergement, pdt vacances scolaires</i>	PROVISION = 1700,00 (BASE = 7,00€/J/E)
CENTRE DE LOISIRS (RÉCRÉ AUX BOIS) : SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS ET SÉJOURS/ENFANTS RIVES DE L'YON : <i>Sans hébergement</i>	PROVISION = 5 500,00 (BASE = 1,50 €/J/E)
CENTRE DE LOISIRS (RÉCRÉ AUX BOIS) : SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS ET SÉJOURS/ENFANTS RIVES DE L'YON : <i>Avec hébergement, pdt vacances scolaires</i>	PROVISION = 1 200,00 (BASE = 7,00€/J/E)
ACCUEIL DE LOISIRS (RÉCRÉ AUX BOIS) : SUBVENT° POUR AIDER AU FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTION <i>(Cf dél. 2016-12-131 du 14.12.2016)</i>	PROVISION = 20 000,00
ACCUEIL DE LOISIRS (RÉCRÉ AUX BOIS) : SUBVENT° = Participation annuelle de la CAF du CEJ <i>(cf dél. 2016-12-131 du 14.12.2016)</i>	PROVISION = 12 000,00

SOUTIEN ÉDUCATIF

ACLE – SECTEUR JEUNES : Subvention encadrement	27 525,06
MUSIC AD'LIB (ECOLE DE MUSIQUE) – St Florent	248,00 (8 ÉLÈVES X 31 €)
AMICALE LAÏQUE/ECOLE MUSIQUE – Chaillé	589,00 (19 ÉLÈVES X 31 €)

SUBVENTIONS suite...

CULTURE LOISIRS	
AMICALE DES CHASSEURS - ST FLORENT-DES-BOIS	250.00
STÉ DE CHASSE - CHAILLÉ	0.00
ASSOCIATION DES AGRICULTEURS	200.00
AMICALE DES RETRAITÉS - ST FLORENT	200.00
CRÉ' ATTITUDES - ST FLORENT	100.00
COMITÉ DE GESTION DU MATÉRIEL ASSOCIATIF - ST FLORENT	325.00
CATM (ANCIENS COMBATTANTS) - CHAILLÉ	300.00
UNC (ANCIENS COMBATTANTS) - ST FLORENT	400.00
SASF (SPORT ATHLÉTIQUE ST FLORENTAIS)	0.00
AMICALE DES ÉCOLES PUBLIQUES DOLTO ST FLORENT-DES-BOIS	556.00
APEL NOTRE DAME - ST FLORENT-DES-BOIS	272.25
AMICALE LAÏQUE DE CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX	230.00



SUBVENTIONS PONCTUELLES EN LIEN AVEC DES ANIMATIONS OU AUTRES...	
FESTI'JEUNES ANNUEL - ENFANCE JEUNESSE ANIMATION FESTI'JEUNES SUR LE TERRITOIRE ROCHE AGGLO.	600.00
(PRÉVOIR 2 ANNÉES CAR PROBLÈME DE VERSEMENT SUR 2017)	200.00
RÉCRÉ AUX BOIS	200.00
SUBVENTION SOUTIEN AUX ACTIVITÉS CULTURELLES : ORGANISATION DE L'APRÈS-MIDI JEUX.	200.00
AREAMS	1 500.00

SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION « RIVES DE L'YON SANTÉ »	
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	34 170.00



Révision allégée et modification du PLU



Extrait du PLU sur le secteur du Pavillon
AVANT Modification N°2 et révision N°3 du PLU



Extrait du PLU sur le secteur du Pavillon
APRÈS Modification N°2 et révision N°3 du PLU

Par délibération en date du 15 octobre 2009, le Conseil Municipal de la commune historique de Saint-Florent-des-Bois a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

La procédure de révision dite « allégée » prévue à l'article L. 153-34 du code de l'Urbanisme est une procédure courte utilisée lorsque la révision a uniquement pour objet :

- De réduire un espace boisé classé (EBC), une zone agricole (A) ou une zone naturelle (N) et forestière (F),
- Une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- Toute évolution de nature à induire un grave risque de nuisances

Il apparaît nécessaire de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet présentant un intérêt général pour la commune, sans toutefois porter atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développements durables (PADD).

Les dispositions de l'article L.111-6 du code de l'Urbanisme, issues

de l'article 52 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement, s'appliquent sur les zones non urbanisées de la commune historique de Saint-Florent-des-Bois aux abords de la voie classée à grande circulation. Par conséquent, elle impose pour toute construction ou aménagement un recul de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD746.

Le site pressenti pour la mise en œuvre d'un projet d'urbanisation est situé au lieu-dit « le Pavillon », en limite Nord-Ouest de la Commune au bord de la RD746 sur la parcelle A710 d'une superficie de 12 660 m² dont 5267 m² sont classés en zone N et 7392 m² en zone 1 AUe.

Le projet consiste à modifier la marge de recul de 75 mètres applicable à ce jour à 25 mètres par rapport à l'axe de la RD 746, en vue d'éviter l'étalement urbain sur les zones agricoles et assurer une cohérence et qualité urbaine mise en place autour du giratoire du Pavillon avec entre autre l'aménagement de la piscine intercommunale, le siège de l'AREAMS.

Le projet envisagé, qui a pour objet la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance et qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable justifie la procédure de révision dite allégée du Plan Local d'Urbanisme.

D'autre part, **il est nécessaire de procéder à la modification du PLU pour le motif suivant** :

Evolution du règlement écrit et graphique du secteur du Pavillon (parcelle A710) de 1AUe en 1AUL, considérant que selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, le PLU peut faire l'objet d'une modification lorsque l'ensemble des adaptations apportées ne sont pas de nature à :

- Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Découvrez la ligne R Impulsyon

La ligne R du réseau Impulsyon **permet de relier Rives de l'Yon** (Saint-Florent-des-Bois) et **la place Napoléon** en 33 minutes, avec un accès direct à :



- La piscine intercommunale
- La zone d'activité de Belle-Place
- Le collège Richelieu
- La clinique Saint-Charles
- La Vigne-aux-Roses
- La préfecture

Cette nouvelle ligne propose du lundi au samedi

7 trajets

au départ de Saint-Florent-des-Bois

8 trajets

au départ de la place Napoléon
avec des horaires adaptés aux scolaires.



TARIFS

- Ticket à l'unité : **1,30 €**
- Ticket journée : **3,20 €**
- Pack 10 voyage : **10,90 €**
- Abonnement mensuel : **24 €** (-de 26 ans) ou **33 €**
- Abonnement annuel : **199 €** (-de 26 ans) ou **305 €**
- Tarifs dégressifs pour les membres d'une même famille
- Horaires précis et détaillés selon les périodes sur le site www.impulsyon.fr



CONTACT

Espace Impulsyon
3 galerie de l'Empire
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 37 13 93
www.impulsyon.fr

Impulsyon +, le service de transport à la demande



Atelier mobilité

Vous êtes senior et vous souhaitez être accompagné pour découvrir la ligne de bus qui relie Rives-de-l'Yon au centre de La Roche-sur-Yon ?

Venez participer à l'atelier mobilité organisé le mercredi 27 juin de 14h15 à 17h45 à la salle des Tilleuls en partenariat avec le réseau de transport impulsyon.

Durant cet après-midi, vous pourrez apprendre à :

- Préparer votre voyage
- Vous repérer sur les lignes et lire les fiches horaires
- Acquérir les bons réflexes pour voyager en toute sécurité
- Découvrir tout ce que vous pourrez faire en bus

L'objectif est de lever vos doutes ou l'appréhension concernant ce mode de transport, ce qui vous permettra de rester autonome dans vos déplacements, de poursuivre vos activités et d'avoir une démarche écologique.

Un trajet en bus sera organisé à l'issue de l'atelier vers la place Napoléon, où un guide de l'office du tourisme proposera aux participants une visite guidée.

Tous les participants se verront offrir une carte d'essai de 2 semaines gratuites pour tester le bus à son rythme.

Places limitées.

Réservation nécessaire en mairie au 02 51 31 90 35

AGENDA



>>> 27 juin de 14h15
à 17h45

L'ATELIER MOBILITÉ

à la salle des Tilleuls

Un service de transport sur réservation intitulé «impulsyon +» est mis en place pour desservir l'espace rural des 13 communes de l'agglomération à l'aide de petits véhicules.

Il complète le service de lignes de bus régulières pour offrir une offre de transport en commun à toutes les communes de l'agglomération.

Les communes de l'agglomération qui ne sont pas desservies par une ligne de bus régulière disposent du service de transport impulsyon + qui conduit les habitants directement au départ de la ligne de bus la plus proche. A Rives de l'Yon, les points de prise en charge sont situés :

- dans le bourg de Chaillé
- à Bellevue
- à la Touchette
- au Fraigneau
- au Pied Doré
- au Moulin de Badiole

INSCRIVEZ-VOUS AU SERVICE

Les démarches s'effectuent à l'Espace Impulsyon.

Pièces à fournir :

<pour Impulsyon + : une pièce d'identité, une facture d'eau ou d'électricité à votre nom pour justifier de votre domicile et pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

<pour Handiyon + : une pièce d'identité, une facture d'eau ou d'électricité à votre nom pour justifier de votre domicile et la Carte Mobilité Inclusion

RÉSERVEZ

Pour faire appel au service, une réservation est nécessaire au plus tard à 17h, la veille du déplacement au 02 51 37 13 93 pour Impulsyon + et au 0 800 856 777 pour Handiyon + (appel gratuit depuis un poste fixe).

VOYAGEZ

Impulsyon + vous conduit aux points d'arrêts de bus des lignes les plus proches.

Les trajets sont effectués du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 8h à 19h30.

Les scolaires et étudiants n'ont pas accès à ce service durant le temps scolaire. Ils peuvent l'utiliser pour leurs loisirs le mercredi après-midi, samedi ou pendant les vacances scolaires.

Handiyon + est un service adapté qui achemine les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) d'adresse à adresse sur l'agglomération.

Le service Handiyon + fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 19h30, pour les trajets à partir ou en direction de votre commune.

TARIFS

Impulsyon + fonctionne au même tarif que les bus, quelle que soit la distance parcourue.

Handiyon + fonctionne avec un tarif spécifique, équivalent au double de la tarification normale, quelle que soit la distance parcourue.

CONTACT

ESPACE IMPULSYON
3 galerie de l'Empire
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 37 13 93

Une aide financière pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

L'Agglomération met en place une aide pour les VAE. Les conditions pour obtenir l'aide sont les suivantes :

- Le Vélo à Assistance Électrique doit être conforme à la réglementation en vigueur (normes EN 14.764 et EN 15.194 : moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kilowatts dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint la vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler). Un certificat d'homologation correspondant est exigé.
- Les vélos équipés de batteries au plomb ne rentrent pas dans le dispositif de subventions.
- Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toute autre personne, une personne physique majeure résidant sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération,

- Il ne sera accordé qu'une seule subvention par foyer.
- Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux conditions d'éligibilité sera refusé.
- Les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours réservés à cette opération.
- La subvention accordée est fixée à 10% du prix d'achat TTC du VAE neuf, dans la limite d'une subvention de 100 €.

Les demandes se font en ligne sur le site de La Roche-sur-Yon.

<http://www.larochesuryon.fr/services-infos-pratiques/vos-demarches/>

L'Etat a revu son aide depuis le 1er février 2018. Le bonus état est donc maintenant accordé sous certaines conditions :

- Il est réservé aux ménages non imposables.
- Il ne peut être attribué que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale (ce que l'Agglomération a fait).
- Son montant de 20% du prix d'achat TTC, dans la limite de 200 €, complète le montant de l'aide allouée par une collectivité locale sans jamais lui être supérieur.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

Les autres aides possibles à l'acquisition de vélos spéciaux et adaptés :

L'Agglomération met en place des aides pour :

- les vélos spéciaux (biporteurs ou triporteurs), à assistance électrique ou non. La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.
- Les tricycles, tandems, de handbikes, vélos pousseurs (motorisés ou non) à adapter sur des fauteuils roulants. Les conditions d'octroi de la subvention sont :
 - Etre Agglo Yonnais, à partir de 6 ans pour les enfants, une seule subvention par foyer, avoir une prescription médicale et/ou l'avis d'un ergothérapeute,
 - Ou être une structure associative dont l'objet social

est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences.

Le coût de ces appareils est élevé. Il peut être en partie pris en charge par des organismes tels que la CPAM, la MDPH, les mutuelles ou les comités d'entreprises. Il est donc proposé d'intervenir en finançant 80 % du reste à charge dans la limite de 400 €.

Les dossiers pour ces deux types de vélos sont à retirer auprès de
Direction Transports et Déplacements Durables
Espace Prévert
70 rue Chanzy
85000 LA ROCHE SUR YON
9h-12h et 14h-17h



La Région participe à l'achat de vélos pliants pour les abonnés TER de travail ou étudiants-élèves-apprentis des Pays de la Loire :

<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/aides-regionales-themes/transports-et-deplacements/actu-detaillee/n/subvention-a-lachat-dun-velo-pliant-pour-les-abonnes-ter-annuels-de-travail-ou-etudiants/>

L'aide à l'achat de la Région des Pays de la Loire s'élèvera à hauteur de 50% du prix d'achat TTC. Cette subvention est plafonnée à 200€.

Louez un vélo électrique, avec impulsyon !



Tarifs

Tout public

Abonnés impulsyon

1 année	300,00 €	240,00 €
3 mois	90,00 €	72,00 €
1 mois	40,00 €	32,00 €
Semaine	20,00 €	16,00 €

Tarifs valables à partir du 1er septembre 2017

- > Pour les locations une caution de 1450 € pour les vélos électriques, ainsi qu'une pièce d'identité.
- > Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour louer un VeLyon.
- > Les locations sont effectuées à l'Espace impulsyon.

Bon à savoir

- > Pour chaque nouveau client VeLyon qui souscrit un abonnement d'un mois minimum, une carte de 10 voyages en bus est offerte pour tester le réseau de bus !
- > La prime transport est également valable sur une location vélo : 50% du montant de la location pris en charge par l'employeur.

Tous à vélo !

Un des objectifs du Plan Global des Déplacements de l'Agglomération, approuvé en 2015, est de favoriser les déplacements alternatifs à l'autosolisme et particulièrement de doubler la part modale du vélo de 2 à 4%.

Dans ce cadre, l'Agglomération a élaboré un Schéma Directeur des Déplacements Doux orienté vers la pratique du vélo.

A l'horizon 2030, ce sont près de 197 km d'itinéraires vélos qui seront aménagés avec une première programmation de 53 km d'ici à 2020.

Afin de favoriser la pratique du vélo et d'accompagner le changement, l'Agglomération a décidé d'implanter des stationnements vélos sécurisés sur l'ensemble du territoire.

1

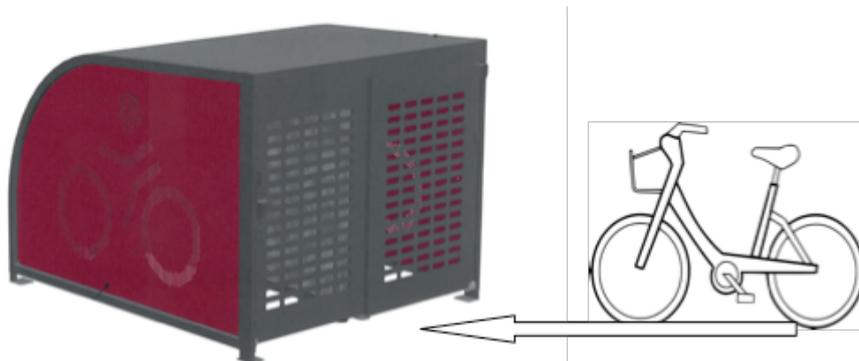
LE CYCLISTE DÉPOSE SON VÉLO DANS LE BOX (48H MAX.)

2

IL VERROUILLE LA PORTE AVEC SON CADENAS

3

A LA REPRISE DU VÉLO, IL REPREND SON CADENAS ET LAISSE LE BOX OUVERT.



POURQUOI IMPLANTER DES ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS ?

Une étude du Club des Villes et Territoires Cyclables « Les français et le vélo », réalisée en 2012 démontre que :

- Les besoins des piétons et des cyclistes sont comparables, puisqu'ils impliquent des trajets directs, confortables, sûrs et continus. Mais à la différence des piétons, les cyclistes doivent garer leur vélo en toute sécurité à leur point d'arrivée.
- **Le risque de vol est la deuxième raison** citée pour la non-possession d'un vélo et la pratique régulière, après l'insécurité ressentie.
- Les mauvaises conditions météorologiques sont aussi citées, mais dans une moindre mesure.

C'est pourquoi, l'Agglomération investit dans des modules qui répondent aux attentes des cyclistes : des abris vélos sécurisés et individuels.

DES ABRIS VÉLOS INDIVIDUELS POUR QUEL USAGE ?

Pour le stationnement de courte durée, des arceaux peuvent être implantés de manière régulière à proximité des commerces et des équipements publics, pôles générateurs de trafic (administratifs, culturels, sportifs).

En revanche, ces équipements offrent par contre une sécurité insuffisante pour le stationnement de moyenne durée.

Par conséquent, les abris vélos couverts de type box ou consigne à vélo sont plus adaptés au stationnement de moyenne durée (quelques heures à une journée) et répondent à un besoin de protection des intempéries. Implantés sur des lieux de passage, ils permettent une surveillance passive des vélos par les habitants.

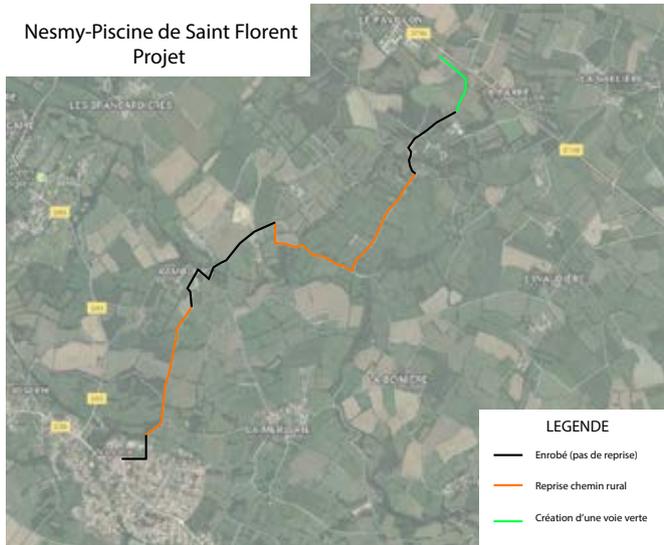


Positionnement de box vélos sécurisés individuels près de l'arrêt Impulsyon, angle rue du stade et rue de la liberté à Saint-Florent-des-Bois depuis le début du mois de juin.

UNE PISTE CYCLABLE POUR REJOINDRE LA PISCINE DEPUIS NESMY.

Une piste cyclable permet désormais de relier la piscine intercommunale située au Pavillon à Saint-Florent-des-Bois et Nesmy.

En septembre et octobre 2018, un nouvel itinéraire La Roche-sur-Yon / Saint-Florent-des-Bois sera accessible à tous les vélos



Équipements sportifs

PISCINE ARAGO FERMÉE : CAP AU SUD !

En raison des travaux d'aménagement du futur complexe aquatique de La Roche-sur-Yon, les bassins de la piscine Arago sont fermés depuis mars et jusqu'au 29 juin.

Pendant la fermeture de la piscine Arago, les horaires de la piscine Sud, située à Rives de l'Yon, sont élargis.

La réouverture d'Arago à partir du 30 juin concernera uniquement le petit et le grand bassin. L'espace ludique, le sauna-hammam et l'espace extérieur seront définitivement fermés en attendant les nouveaux espaces.

ATTENTION

A partir du week-end du 7 et 8 juillet 2018, les horaires d'ouverture de la piscine sud en période de vacances scolaires sont modifiés comme suit :

- **lundi** : 10h-12h30 et 14h-19h30
- **mardi** : 10h-12h30 et 14h-19h30
- **mercredi** : 10h-12h30 et 14h-19h30
- **jeudi** : 10h-12h30 et 14h-19h30
- **vendredi** : 10h-12h30 et 14h-19h30
- **samedi** : 9h-13h et 15-18h
- **dimanche** : 9h-13h

CONTACT

Piscine Sud
Lieu-dit Le Pavillon
Saint-Florent-des-Bois
02 51 09 01 60
contactpiscinespatinoire@larochesuryon.fr
Accès : par les transports en commun, ligne de bus R arrêt «Rives de l'Yon - Piscine».

En 2020, un Itinéraire sera créé entre Saint-Florent-des-Bois et Fougeré en passant par Thorigny.

Nid de frelon asiatique

Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce n'est pas une espèce locale. Ce type de frelon se nourrit, entre autres, d'insectes pour assurer ses besoins en protéines. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins lourds sur la biodiversité locale.

Pour mieux lutter contre l'invasion de frelons asiatiques, un calendrier d'interventions, basé sur le cycle de vie des frelons, est préconisé :

De mi-février à mi-avril : piégeage des fondatrices

De mars à octobre : signalement des nids

De avril à fin octobre : détruire les nids et / ou les signaler

De octobre à novembre : piégeage des fondatrices



DEUX CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

Sur le domaine public, la voie publique, un lieu public d'accès libre, dès lors qu'il y a un risque particulier pour des tiers (une école, une rue passante, un square..). La mairie se chargera de faire détruire le nid.

Le signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel pour la pose des pièges l'année suivante. (Il semblerait que les pièges soient plus efficaces s'ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.)



Sur le domaine privé : Lorsque qu'un particulier habitant sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération constate la présence d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété :

- Il doit appeler, en indiquant la localisation exacte du nid, l'accueil des services techniques de La Roche-sur-Yon au 02 51 47 49 02 ou l'accueil de La Roche-sur-Yon Agglomération au 02 51 05 57 79.

- La demande est prise en charge et transmise au Service Hygiène, Santé et Réglementation de La Roche-sur-Yon Agglomération, qui prend contact avec le prestataire retenu par l'Agglomération (Prophy Végétal).

- Le prestataire doit intervenir dans les 48h pour détruire le nid. Si nécessaire, il prend contact avec le particulier pour avoir des précisions sur la localisation exacte du nid.

Ce service est gratuit pour les habitants de l'agglomération.



Il est déconseillé de détruire un nid par ses propres moyens.

TIRS AU FUSIL, ABATTAGES D'ARBRES, LANCES A EAU DANS UN NID DE FRELONS SONT INUTILES ET DANGEREUX.

Ces moyens ne détruisent pas les frelons et ont pour conséquence de disperser la colonie, de multiplier le nombre de nids et de mettre en danger les personnes aux alentours.

CONTACT

La Roche-sur-Yon
Agglomération
54 rue René Goscinny
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 47 49 02

Le pollinarium sentinelle

Depuis le 1^{er} janvier, le premier Pollinarium sentinelle® de Vendée transmet quotidiennement ses relevés d'émissions de pollens.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, au regard de leurs missions de santé publique et de suivi de la qualité de l'air, ont décidé de surveiller les émissions de pollens sur leur territoire pour informer les aggloyonnais de plus en plus nombreux à être touchés par les allergies. En collaboration avec l'Association des Pollinariums sentinelles® de France, l'Agence régionale de santé, un botaniste consultant, un allergologue et l'association Air Pays de la Loire, les deux collectivités ont créé le premier Pollinarium sentinelle® de Vendée au sein des serres municipales de La Roche-sur-Yon.

Des agents de la collectivité transmettent ces informations à l'association Air Pays de la Loire qui, via son site « Alerte pollens ! », informe patients allergiques, professionnels de santé et toute personne inscrite dès l'apparition des premiers grains de pollen dans l'air.

Les personnes allergiques peuvent adapter au plus tôt leur traitement avec des alertes beaucoup plus précises qu'avec des capteurs et une identification par type de pollen. Le Pollinarium est un outil qui va servir à l'ensemble des Vendéens.



UN POLLINIARIUM, KÉSAKO ?

Un Pollinarium sentinelle® est un espace dans lequel sont cultivées les principales espèces de plantes, arbustes et arbres sauvages de la région dont le pollen est allergisant. Ces végétaux (8 arbres et 9 graminées-herbacées) ont été collectés dans un rayon de 20 à 50 km autour de La Roche-sur-Yon pour obtenir une représentativité du patrimoine végétal et une diversité génétique des espèces.

Plus d'informations sur la qualité de l'air sur www.airpl.org



ALLERGIQUE AUX POLLENS ?

Inscrivez-vous sur www.alertepollens.org pour être informé en temps réel de l'apparition des premiers grains de pollen dans l'air.

#190266

Collecte des déchets

La Roche-sur-Yon Agglomération assure la collecte de verre et de papier en apport volontaire et la gestion des bacs et la gestion des déchèteries. Quant au traitement des déchets ménagers, il est confié au syndicat Trivalis.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes de tri des emballages, notamment en plastique, relève de consignes nationales pour recycler davantage et réduire encore le volume des ordures ménagères à enfouir. Tous les emballages plastiques sont acceptés dans les sacs jaunes, permettant ainsi de simplifier le geste du tri.

Sont autorisés dans la collecte sélective, uniquement les déchets d'emballages plastiques, en majorité des emballages de produits alimentaires mis sur le marché par les industriels qui participent au recyclage des déchets via l'éco contribution (le point vert).

Les déchets plastiques « non emballages » (brosse à dent, jouets, poêles, casserole, vaisselle et gobelets en plastique, pots de fleur,...) seront toujours à jeter avec les ordures ménagères (OM).

Le tri optique ne reconnaissant que l'emballage extérieur, il ne faut pas imbriquer les déchets ; par exemple ne pas mettre une capsule en alu dans un pot de yaourt, un pot de yaourt dans une boîte de conserve... En revanche, pour gagner de la place dans les sacs, pensez à écraser les emballages.

En cas de doute concernant le tri, www.vendeetriplus.fr et l'application mobile « Trivaou ».

Comme pour les verres, des Points d'Apports Volontaires permettent la collecte des papiers, lettres, enveloppes, catalogues, prospectus, publicités, cahiers, livres, post-it ... Ils peuvent être valorisés par les entreprises papetières qui font face à une pénurie de vieux papiers de haute qualité.

A Chaillé-sous-les-Ormeaux et à Saint-Florent-des-Bois, les déchets sont collectés les jeudi après-midi. Les bacs doivent être sortis le jeudi midi pour les collectes de l'après-midi.



ATTENTION !

En cas de jour férié, la collecte est décalée au jour suivant à partir du jour férié et jusqu'à la fin de la semaine



COMPOST'YON

Compost'Yon a installé son pavillon de compostage place des Petits Princes, derrière l'école de la Vallée de l'Yon et près du restaurant scolaire, à Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Il collecte chaque année environ 4,5 tonnes de déchets organiques, transformés en compost redistribué à chaque adhérent désireux d'avoir un fertilisant naturel. Le composteur collectif a été installé en 2011 place des Petits Princes, la commission développement durable est en réflexion sur la possibilité d'un nouvel emplacement afin de recréer une dynamique durable en lien avec la réflexion sur les jardins partagés et familiaux



LA ROCHE/YON AGGLOMÉRATION

Nouveau créneau d'ouverture de la déchèterie de Nesmy
Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) : 9h - 12h et 14h - 18h
Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 février) : 9h - 12h et 13 h 30 - 17 h 30
Les déchèteries sont ouvertes en continu le samedi à l'exception de la déchèterie de Thorigny

• DÉCHÈTERIE DE LA FERRIÈRE : L'AUDOUARDIÈRE

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1ER MARS AU 31 OCTOBRE

Les lundis, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 18h en continu

HORAIRES D'HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Les lundis de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les samedis de 9h à 17 h 30 en continu

• DÉCHÈTERIE DE NESMY : LA COUTANCINIÈRE

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1ER MARS AU 31 OCTOBRE

Les lundis de 9h à 12h et de 14h à 18h,

NOUVEL HORAIRE : Les mercredis de 14h à 18h (à compter du 7 mars 2018)

Les samedis de 9h à 18h en continu

HORAIRES D'HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Les lundis de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30,

NOUVEL HORAIRE : Les mercredis de 14h à 17 h 30

Les samedis de 9h à 17 h 30 en continu

• DÉCHÈTERIE DE THORIGNY : LA GROLLE

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1ER MARS AU 31 OCTOBRE

Les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

HORAIRES D'HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30

• DÉCHÈTERIE DE VENANSAULT : LA LANDETTE

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1ER MARS AU 31 OCTOBRE

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les vendredis après-midi de 14h à 18h

Les samedis de 9h à 18h en continu

HORAIRES D'HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Les mercredis 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les vendredis après-midi de 13 h 30 à 17 h 30

Les samedis de 9h à 17 h 30 en continu

• DÉCHÈTERIE BELLE-PLACE À LA ROCHE-SUR-YON : ZONE DE BELLE PLACE

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1ER MARS AU 31 OCTOBRE

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les samedis de 9h à 18h en continu

HORAIRES D'HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les samedis de 9h à 17 h 30 en continu

• DÉCHÈTERIE SAINT-ANNE À LA ROCHE-SUR-YON : LA COUTANCIÈRE - ROUTE DE NANTES

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1ER MARS AU 31 OCTOBRE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 18h en continu

HORAIRES D'HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les samedis de 9h à 17 h 30 en continu



RAPPEL CONCERNANT LES DÉPÔTS SAUVAGES

Il est procédé à la recherche systématique des coordonnées du contrevenant et émission d'un courrier lui rappelant ses obligations réglementaires.



CONTACT

Service Gestion des déchets
ménagers

La Roche-sur-Yon

Agglomération

54 rue René Goscinny

85000 La Roche-sur-Yon

02 51 05 59 91

dechets@larochesuryon.fr

L'école DE DEMAIN



06 Juillet 2018. Les vacances d'été... Pour les enfants seulement, car l'école maternelle Françoise Dolto va continuer à vivre intensément tout l'été.

Vacances = travaux de rajeunissement pour ce bâtiment construit en 1984. Les travaux du dortoir de l'école Maternelle F. Dolto, ainsi que divers travaux de rénovation vont démarrer..

- ❖ Réhabilitation de tous les toilettes
- ❖ Peintures et sols des classes
- ❖ Déménagement de la restauration afin de rendre à l'équipe enseignante sa quatrième classe qui, en attendant une éventuelle ouverture de classe, pourra l'utiliser pour décroisonner des classes à saturation.
- ❖ Suivra l'extension tant attendue du dortoir qui passera de 44 à 70 couchages.
- ❖ Quelques ouvertures (dans un premier temps) seront également changées.

A la rentrée 2018/2019, les enfants de la maternelle iront manger dans la salle de restauration des élémentaires. Ceux-ci iront déjeuner dans un modulaire mis provisoirement à leur disposition pour les 2 ans à venir, le temps pour nous de finaliser notre réflexion sur une restauration pérenne, sur sites.



Carine BARREAU
Adjointe déléguée à la vie scolaire



Claude HUYGHE
Conseillère Municipale déléguée à la vie scolaire

TRAVAUX //

Les travaux annoncés sont attendus avec beaucoup d'impatience. L'école a déjà plus de 30 ans. Même si le bâtiment d'origine reste fonctionnel, les locaux doivent être agrandis pour répondre à un accroissement constant des effectifs.

Aujourd'hui, le dortoir accueille 44 lits pour faire dormir les enfants de petite et moyenne section. Les gros dormeurs côtoient les petits dormeurs ; ces derniers se lèvent plus tôt. Certains enfants sont donc réveillés par les mouvements dans la salle. Dès l'année prochaine, une extension permettra d'accroître le nombre de lits disponibles (nous passerons de 44 à 70 lits). Deux zones de sommeil seront créées, améliorant ainsi le confort et le bien-être des enfants. La circulation entre les lits sera également plus aisée.

Autre point noir de l'école : les sanitaires... Afin d'éviter de longues minutes d'attente avant de pouvoir accéder aux sanitaires, et pour préserver l'intimité des enfants, 6 toilettes par classe seront installées. Les urinoirs existants seront supprimés.

La salle de restauration actuelle va devenir une salle à usage multiple ; nous pensons y installer des postes informatiques et y réaliser nos séances de motricité. Elle accueillera également les activités péri-éducatives. En cas d'ouverture, cette salle deviendrait la 4^{ème} classe de l'école. La tisanerie actuelle, une fois réaménagée, accueillera nos ateliers cuisine et nous servira de salle de réunion. Des placards y seront installés.

L'électricité sera remise aux normes pour la sécurité de tous. Enfin, un rafraîchissement des peintures et des sols des classes a été inscrit au programme.

Nous pensons que c'est un beau projet qui aura un fort impact sur le bien-être de nos petits élèves. Nous avons apprécié d'être concertés dès les prémices du projet et nous avons eu le sentiment d'avoir été écoutés. La réflexion a été menée jusque dans les moindres détails. Les besoins des enfants, des enseignants et des ATSEM ont été pris en compte. Nous attendons désormais la concrétisation de ces mois de travail.



Vincent PERROCHEAU,
Directeur de l'école maternelle F. Dolto



Une ambition partagée Une démarche concertée

École maternelle Françoise Dolto



Nous avons hâte que le chantier débute, même si nous appréhendons de travailler avec les enfants en «site occupé». Les travaux prévus sont une nécessité pour le confort des élèves d'une part, et pour notre confort de travail d'autre part. Les locaux sont devenus trop exigus pour accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions. Pour bâtir ce projet, nous avons travaillé avec les élus, nos collègues de la mairie, les enseignants et les parents d'élèves. Le résultat final est cohérent, en adéquation avec nos besoins actuels et à venir.



Florence, Sabine et Nathalie
ATSEM à l'école F. Dolto

LE CHIFFRE

281 600 € HT
c'est le montant
des travaux
engagés

Rives de l'Yon entretient et améliore ses bâtiments

Une actualité riche et dense en termes de réalisations nous attend pour les deux prochaines années.

Afin de répondre efficacement à l'accroissement des effectifs dans chacune de nos écoles, d'accueillir confortablement nos enfants et d'offrir aux enseignant(e)s de bonnes conditions de travail, Rives de l'Yon a programmé de nombreux travaux d'extension et/ou rénovation sur nos deux communes historiques.

À l'école Françoise Dolto maternelle tout d'abord, Les travaux s'élèveront à un montant hors taxes de 281 600 euros (voir le cahier spécial en page centrale).

À l'école de la Vallée de l'Yon, des travaux d'extension de la salle de repos sont programmés. Parallèlement à ces travaux, un nouvel espace bibliothèque, ainsi qu'une salle des enseignants seront créés. L'accueil périscolaire

va connaître également un agrandissement. Un architecte sera choisi en fin d'année pour un début de réalisation courant 2019.

Au complexe sportif de Saint-Florent, deux vestiaires seront rénovés, pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. La salle de réunions connaîtra des travaux d'isolation thermique. Un nouveau local pour le rangement des tables du tennis de table, en communication directe avec la salle 1, est en cours de finition. Enfin, un bureau pour les associations sportives sera aménagé pour la rentrée sportive 2018/2019.

Notons également, sur le site de Saint-Florent, le remplacement des deux aérothermes bruyants de la salle 2 de l'Avenir.

À Chaillé, le complexe salle de sports / salle polyvalente va connaître des travaux structurants à partir de 2019. Les couvertures de ces deux bâtiments seront remplacées. Un réaménagement de la cuisine, des vestiaires sportifs et du hall est également à l'étude. Ces travaux, d'une durée prévisionnelle de 10 mois, occasionneront des indisponibilités de salles. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre prochain numéro.

De récents travaux de consolidation sur les voûtes et les rosaces des églises nous incitent à mieux connaître l'état de leurs structures (murs, charpentes, vitraux ...). Un architecte du patrimoine réalisera une étude diagnostic. De cet audit, en fonction des priorités, un planning de travaux sera établi sur les prochaines années.



Courant Avril, des collaborateurs de la société RES ont procédé à des opérations de démarchage et d'enquête auprès de la population sur l'éolien notamment sur la commune de Rives de l'Yon.

Nous rappelons ici par le biais de ce message, qu'après avoir abordé ce sujet en Commission Générale le 21/09/2017, les élus ont affirmé, lors de la séance du Conseil Municipal du 28 Septembre 2017, que l'éolien n'entrait pas dans les priorités actuelles de la commune du fait entre autres que Rives de l'Yon a été retenue et labellisée par l'état pour mettre en place avec les différents partenaires locaux (état, CAUE, La Roche-sur-Yon Agglomération, associations locales) une démarche « Plan Paysage ».

Nous voulons aussi rappeler ici que la commune soutient les initiatives des acteurs économiques et associatifs du territoire qui contribuent à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, à recourir aux énergies renouvelables et de récupération (méthanisation, solaire sur toiture, recycleries, biomasse, économie circulaire, circuits courts, gestion différenciée des espaces publics...)

Le programme voirie en détails

Un budget de 220000€ est consacré à l'entretien des 77 kms de notre voirie et nos 49 km de chemins.

A l'heure où nous mettons le bulletin sous presse, la commission n'a pas tout à fait arrêté son choix.

Cependant, les travaux structurants concerneront vraisemblablement les portions de voirie suivantes :

❖ TRAVAUX EN ENROBÉ :

Le Chiron - le Guy Bureau (Chaillé)

Grand Bois Clos - virage de la Gravée - La Payraudière (Chaillé)

Village de la Roblinière (St Florent) 600 m à partir de la RD, 130 m pour l'antenne

Sortie du bourg jusqu'à la route de la Limouzinière (St Florent)

❖ TRAVAUX DE PTA (Point à Temps Automatique)

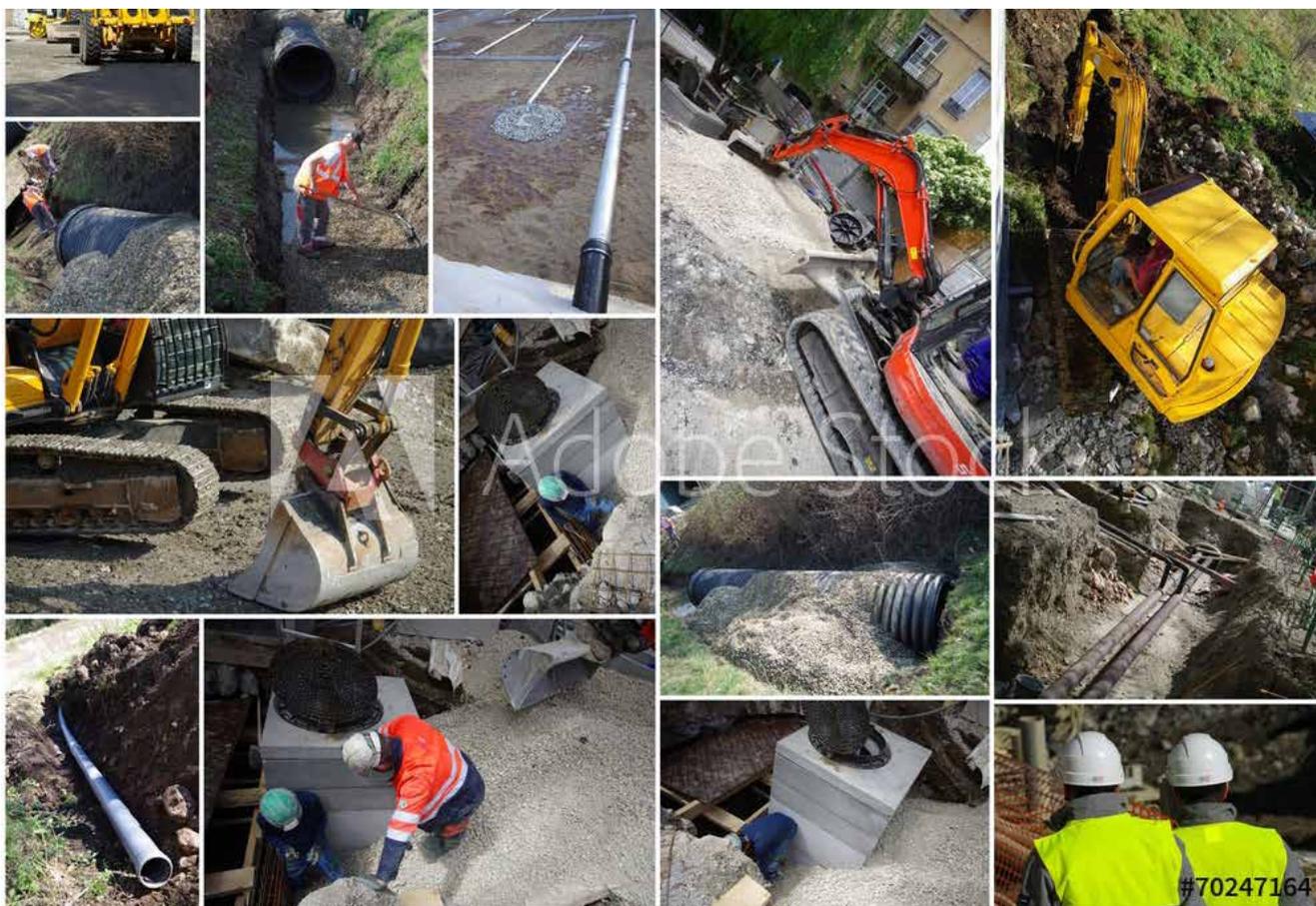
Le point à temps automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface, de type nids de poules, arrachements, faiencages.

à Chaillé : la Renauderie-la Rivière , rue des Prés Martin, la Quinterie-Sainte Germaine-Villeneuve, l'Aubonnière-Rochereau-le Pré Haut, la Ravonnière-la Bretaudière

à St Florent : rue des Châtaigniers, rue du Gui, rue de la Lande, rue du Jadeau (avec trottoir), route de Rambourg, route du Moulin de Badiole, le Pied Doré jusqu'à la route de la Blinière, route de la Bougrière, village de la Blanchetière et la Grelière, le Bruleau, route de la Fenêtre, la Pierre Plate

❖ LES FOSSÉS

Sur la commune de Rives de l'Yon, environ 2000 mètres linéaires de fossés sont entretenus annuellement, qui viennent s'ajouter aux fossés curés suite aux travaux d'enrobés.



Entretien des fossés vos obligations et nos conseils d'entretien



Le riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Le riverain doit entretenir son fossé régulièrement afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés, en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois, de réduction des risques pour les biens et les personnes, et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

COMMENT ENTREtenir SON FOSSÉ ?

Les opérations à mener sont :

- ❖ le ramassage des feuilles mortes, branches d'arbres, débris...au minimum deux fois par an ;
- ❖ le curage et le nettoyage des buses et grilles au minimum deux fois par an ;
- ❖ le fauchage des herbes en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- ❖ l'élagage des branches basses et pendantes en automne ;
- ❖ le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES A RIVES DE L'YON

Vous avez sans doute remarqué une évolution de l'aspect des espaces verts. La commune de Rives de l'Yon expérimente, depuis peu, la gestion différenciée des espaces publics.

La gestion différenciée (ou GD) consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Il s'agit d'appliquer la bonne gestion au bon endroit. A l'échelle d'une commune, la gestion différenciée se traduit par une diversité d'espaces verts, où chacun peut trouver son bonheur ! Il y a des espaces pour jouer et se prélasser dans l'herbe, des endroits où observer les plantes et les animaux, des espaces dédiés aux amoureux des jardins à la française et d'autres pour ceux qui préfèrent la beauté des fleurs sauvages. La gestion différenciée a moins d'effets négatifs sur l'environnement et notre santé. Elle participe à la biodiversité.

«Entretien autant que nécessaire et aussi peu que possible»

La démarche est nouvelle et modifie nos habitudes. Des ajustements seront sûrement à envisager dans les prochains mois pour optimiser les résultats et la satisfaction de chacun.

Entretien des haies, des arbres et des jardins

Posséder un jardin impose un minimum d'entretien et d'obligations.

Débroussailler, tailler, élaguer, gérer les déchets verts, quatre tâches et devoirs à ne pas négliger.

• DÉBROUSSAILLER

L'obligation de débroussailler est tirée de l'article L321-5-3 du code forestier. Elle a pour but de limiter la propagation des incendies dans les zones à risque. Le maire doit en contrôler l'exécution.

Au besoin, il adressera une mise en demeure aux propriétaires négligents et pourra les obliger à faire exécuter les travaux à leurs frais. Le propriétaire risque, en outre, une amende.



• TAILLER

Les plantations dont le tronc est situé à moins de 2 mètres de la propriété voisine ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur (article 671 du code civil). Il faut donc les tailler régulièrement, sinon le voisin peut l'exiger en justice.



• ÉLAGUER

Il est obligatoire de couper les branches des arbres qui dépassent chez le voisin au niveau de la limite séparative (article 673 du code civil). Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

En revanche, si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui débordent sur sa propriété, il a le droit de les couper lui-même, sans autorisation, à la limite de la ligne séparative.



• EN CAS DE LOCATION

Il incombe au locataire d'entretenir le jardin, notamment les allées, pelouses et massifs. Il doit procéder à l'élagage et à l'échenillage des arbres et arbustes (décret 87-712 du 26 août 1987 sur les réparations locatives).



ENTRETIEN DES HAIES BOCAGÈRES

Chacun et chacune à la possibilité d'entretenir une haie située sur sa propriété mais il existe des haies protégées par la trame verte, celles-ci sont généralement implantées le long des routes et chemins communaux ; avant toute intervention vous devez vous renseigner en mairie.

Si vous devez intervenir sur une haie, vous devez déposer une demande de travaux en mairie. Un rendez-vous sera alors fixé avec un élu pour échanger sur la nature des travaux (entretien ou abattage). Une autorisation sera alors délivrée ou non.



Déchets verts



Le brûlage des déchets est interdit (article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978).

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques et des bois traités

LA SOLUTION, VALORISEZ VOS DÉCHETS.

- ❖ Le compostage domestique : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.
- ❖ Le broyage et le paillage : petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
- ❖ La déchèterie : vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

LE CHIFFRE

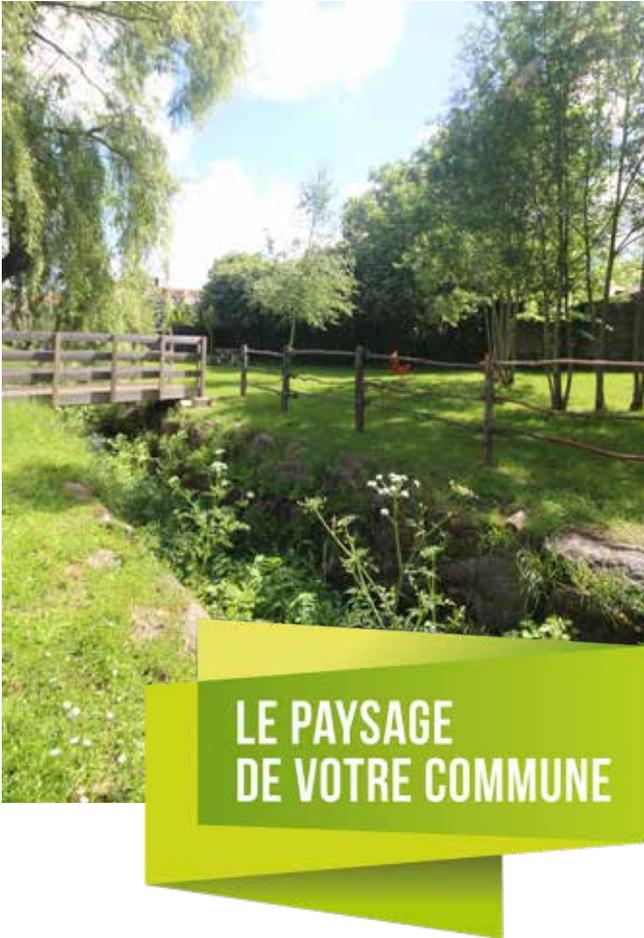
Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de

450 €

(article 131-13 du code pénal).

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur : www.airpl.org

Le paysage de votre commune : édition 2018



Rives de l'Yon participe cette année encore à l'opération le Paysage de votre commune. Cette action réalisée dans un souci d'approche globale du paysage, animée par le Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Vendée, permet :

- ❖ de valoriser l'engagement des communes et des particuliers dans leurs actions en faveur de la qualité du cadre de vie en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement,
- ❖ de valoriser des initiatives innovantes, de sensibiliser et d'informer le grand public qui devient alors acteur de son cadre de vie,
- ❖ de développer des partenariats actifs avec les responsables communaux (élus/agents) et les acteurs du paysage et de l'environnement,
- ❖ d'organiser des journées de formation et d'échanges pour les élus, les techniciens et les membres du réseau Paysage de votre commune.

Il existe 3 catégories pour concourir :

- ❖ « communes »
- ❖ « particuliers »
- ❖ « exploitation agricole »

Pour en savoir plus :

www.caue85.com/paysage-de-commune/



AGENDA

>>> D'avril à juin 2018, le jury communal a sélectionné des jardins qui ont ensuite été visités par les jurys intercommunaux.

>>> 1 juin :

DATE BUTOIR POUR TRANSMETTRE LES RÉSULTATS INTERCOMMUNAUX AU RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL

>>> >>> 18 juin-29 juin :

DÉROULEMENT DES QUATRE JURYS DE TERRITOIRES

>>> 03-05 juillet :

DÉROULEMENT DU JURY DÉPARTEMENTAL

>>> 5 novembre :

LA SOIRÉE DÉPARTEMENTALE LE PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE



Lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin et défoliatrices

(processionnaires du chêne, Bombyx Cul Brun, Lithosia Quadra).



POLLENIZ 85 organise et anime le réseau de surveillance « chenilles défoliatrices » financé par la DDASS. Les agents de régulation sont sollicités pour faire remonter leurs observations en période sensible (printemps, été). Les demandes de traitement individuel sont collectées via les mairies. Les traitements sont effectués par un technicien de POLLENIZ depuis le sol par pulvérisation d'un produit biologique.

Cette matière active est sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement. Elle ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que les aiguilles de pin.

Le traitement biologique a pour seul objectif de stopper la défoliation des pins par destruction des chenilles.

L'efficacité se situe entre 80 % et 100 % de mortalité des chenilles selon l'ampleur de l'attaque et la facilité d'accès aux pins. Seules les intempéries hivernales peuvent détruire les cocons en cours de formation ou formés avant la mortalité des chenilles.

La prochaine campagne de lutte aura lieu de septembre à décembre 2018

Une inscription obligatoire est nécessaire au bon déroulement de la lutte, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de POLLENIZ 85 www.fdgdon85.fr dans votre mairie où à POLLENIZ 85, avant le 15 août 2018.

Votre présence lors de l'intervention n'est pas impérative. Vous devrez

dans ce cas laisser votre propriété accessible pour notre agent. Un avis de passage vous sera alors remis dans votre boîte aux lettres une fois le traitement réalisé.

Ce service est payant (compter 63 euros pour le traitement de 3 pins. Devis au delà).

Des opérations préventives (traitement et piégeage) sont possibles.

CONTACT

POLLENIZ 85
Allée de druides
BP141
85004 LA ROCHE-SUR-YON
cedex 1
02 51 47 70 61
polleniz85@polleniz.fr

Vous êtes propriétaire d'un animal ? Vous avez des devoirs et des obligations...



RESPONSABILITÉ

Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. (article 1385 du code civil).

NUISANCES ET AGRESSIONS SONORES

Est concerné le propriétaire qui ne prendrait aucune mesure contre les aboiements de ses chiens à chaque passage de piétons (article 222-16 du nouveau Code pénal)

Le Code pénal prévoit une peine d'un an de prison et 15 000 € d'amende

C'est davantage la répétition des aboiements, leur caractère intempestif, qui sont retenus pour apprécier le trouble, que leur durée.

Le juge civil considère que les bruits d'animaux peuvent générer un trouble anormal de voisinage, de jour, comme de nuit, mais sera enclin à davantage de sévérité pour les cris de nuit, notamment lorsque des chiens sont laissés, la nuit, en liberté.

DIVAGATION

Un chien ou un chat est considéré comme divagant :

- ❖ s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ;
- ❖ s'il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- ❖ s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres ;
- ❖ s'il est abandonné et livré à son seul instinct.

En conséquence, les chiens et les chats ne peuvent circuler qu'aux conditions suivantes :

- ❖ être vaccinés contre la rage pour voyager à l'étranger ;
- ❖ être identifiés par tatouage ;
- ❖ être sous la surveillance directe de leur propriétaire.

Le propriétaire d'un chien ou d'un chat doit être en mesure de présenter à toute réquisition un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et une carte d'immatriculation de l'animal.

(article 213-1 du Code rural)

Les chats laissés en liberté doivent être stérilisés pour éviter les marquages urinaires malodorants, les dégradations dans les jardins et la reproduction incontrôlée responsable de la surpopulation des chats errants.

DÉJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique.

CHIENS TENUS EN LAISSE

Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés, tous les animaux domestiques - notamment les chiens - doivent être munis d'un collier et d'une plaque indiquant le nom et adresse du propriétaire.

Sur ces voies et ces lieux, les chiens et autres animaux doivent être tenus en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. **Les détenteurs de chiens catégorisés doivent les tenir en laisse et muselés. Dans le cas contraire, ces animaux sont considérés en état de divagation et mis en fourrière.**

L'accès aux soins à Rives de l'Yon

Bien que la démographie médicale évolue, l'équipe des professionnels de soins de Rives de l'Yon, réunis en Maison de Santé Pluridisciplinaire, s'organisent pour faciliter l'accès aux soins, avec de nouvelles démarches de coopération pour favoriser un meilleur accompagnement par :

- ✳ un numéro d'appel unique en cas d'absence du médecin (tel : 02 51 84 04 14, de 8 h à 20 h, du lundi au vendredi, et le samedi matin). L'objectif est de mettre en contact le demandeur avec le médecin de permanence pour envisager une consultation si nécessaire.
- ✳ un système d'information partagée entre tous les professionnels de soins
- ✳ le protocole ASALEE entre infirmière et médecin, délégation d'actes et éducation thérapeutique pour certaines maladies chroniques (diabète, risque cardio-vasculaire, ...).

Les professionnels développent également un nouveau service pour les jeunes de moins de 25 ans, qui présentent des troubles du comportement, avec une prise en charge coordonnée et multi-professionnels (médecin, infirmière, kiné, orthophoniste, diététicienne, psychologue) : **le SAMED.**



Mr BATIOU, maire de Rives de l'Yon, informe des étapes du futur projet architectural de la Maison de Santé Pluri-professionnels.

QU'EST QUE LE SAMED ?

'Service d'Aide Multi-professionnel pour les Enfants et les jeunes de 0 à 25 ans en Difficulté'

POURQUOI

Régulièrement interpellés par des problématiques de 'souffrance' des enfants et des jeunes, les professionnels de soins de la commune relèvent les dimensions multifactorielles des difficultés, d'où la pertinence du travail collaboratif pour améliorer les prises en charge en première intention.

Constatant que l'orientation vers les services spécialisés (C.M.P, service de pédiatrie, mais aussi C.M.P.P, Maison des Adolescents ...) est de plus en plus difficile en raison des délais de prise en charge de plus en plus importants, la possibilité de recourir aux compétences de proximité permettrait de diminuer ces délais et prévenir des difficultés plus importantes qui ne nécessitent pas toujours une intervention de spécialistes.

QUI

Notre projet vise donc à améliorer l'accès aux soins des jeunes de 0 à 25 ans qui rencontrent des difficultés (apprentissages, sommeil, alimentation, troubles du comportements, perception de son corps, maltraitance, sexualité, orientation sexuelle, rupture et/ou difficultés scolaires, sociales et affectives, addictions, relations parents/enfants,...) avec une proposition d'orientation vers une équipe multi professionnelle de proximité.

COMMENT

Un nouveau service, en lien avec les partenaires de proximité et les professionnels de second recours (CMP, CHS, CHD, MDA, PMI...), qui s'inscrit dans une réorganisation de prise en charge et de modes d'intervention auprès des jeunes patients, ainsi que des modes d'exercices partagés.

Pour solliciter l'intervention du réseau de professionnels :

Après **repérage des difficultés**, la **coordinatrice santé** de la Maison de santé **recueille les demandes** et les **transmet aux référents professionnels de soin** qui étudient la situation et définissent l'orientation pour la prise en charge.

Un rendez-vous est alors proposé avec le ou les professionnels qui apparaissent les plus compétents au regard de la ou des difficultés qui apparaissent majeures en concertation avec le médecin généraliste.

Ateliers d'initiation à l'utilisation d'une TABLETTE TACTILE



Ce service s'adresse en priorité aux rivayonnais qui vivent à domicile et aux patients pris en charge par les professionnels de la commune.

Pour se familiariser avec la manipulation d'une tablette tactile, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Vendée et la Mutualité Sociale Agricole s'associent pour proposer aux rivayonnais des ateliers pour découvrir l'utilisation de ce matériel, les outils de communication via INTERNET, faciliter les démarches administratives avec cet outil...

Ils visent à permettre à un groupe d'une dizaine de personnes de plus de 60 ans, éloignées des pratiques informatiques, de s'initier à l'usage de la tablette tactile durant 10 séances, de 2h chacune.

L'animateur numérique, Adrien, traite de différents sujets : l'équipement à Internet, le mail, la gestion des pubs, spams etc..., la protection des données personnelles, l'initiation aux logiciels de communication virtuelle pour échanger avec ses proches, la découverte des sites Caf, MSA, CPAM, ... qui facilite l'accès aux droits.

Ateliers programmés de septembre à novembre 2018, 10€ pour les 10 séances.

Inscription avant le 30 juin 2018 pour valider l'organisation des ateliers.

CONTACT
Mr Claude NOUGAREDE
Référent atelier informatique de l'ACLE et
membre du conseil des sages
06 25 41 11 52
claude.nougarede@orange.fr

Catherine BEAUPERIN
co présidente ACLE
02 51 42 98 62

31
AGENDA

Le CCAS organise tout au long de l'année des animations et des sorties destinées aux plus de 60 ans. Ces sorties sont encadrées par Vanessa BLANCHARD et des membres du CCAS bénévoles.

>>> Mercredi 4 juillet :
REPAS GRILLADES AUX TILLEULS

>>> Jeudi 10 juillet :
PLANÈTE SAUVAGE (EN RÉFLEXION)

>>> 1ère semaine d'août
SPECTACLE AU HARAS DE LA ROCHE SUR YON

>>> Mardi 9 octobre :
CINÉMA

>>> Mardi 18 décembre :
RESTAURANT ORIENTAL



CONTACT
Vanessa BLANCHARD
Mairie de Rives de l'Yon
02 51 31 90 35
social@saintflorentdesbois.fr

NAISSANCES

CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

- BOUREAU HIDIÉ Romy** Née le 11 octobre 2017
CORNILLE Paul Né le 12 octobre 2017
DECOEUR Nathan Né le 25 octobre 2017
PAPIN Agathe Née le 1er novembre 2017
CHIFFOLEAU Sarah Née le 17 décembre 2017
ROGER Jovan Né le 21 janvier 2018
EON Abigaëlle Née le 24 février 2018
OBERSON Louna Née le 2 mars 2018

SAINT-FLORENT-DES-BOIS

- BRÉARD Léana** Née le 9 octobre 2017
SAUTIER Oscar Né le 10 octobre 2017
TESSON Eléa Née le 13 octobre 2017
GAILLARD Louise Née le 11 novembre 2017
LAPIERRE Nolane Né le 29 décembre 2017
NEAU Mía Née le 17 janvier 2018
BERNARD Lorenzo Né le 22 janvier 2018
BARD Eliott Né le 27 janvier 2018
MILLET Naël Né le 3 mars 2018
JOUAN Rita Née le 12 mars 2018
ABID Lylia Né le 22 mars 2018
VERRI Lyana Née le 25 mars 2018
LE BOURDONNEC Marceau Né le 23 mai 2018



MARIAGES

CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

- GILLAIZEAU Axel et PROU Mélanie**
le 31 mars 2018
CHÊNE Aurélien et CHARRIAU Amanda
le 5 mai 2018
CHETANEAU Marc et GUIBERT Maud
le 19 mai 2018

SAINT-FLORENT-DES-BOIS

- SELIN Jérôme et MATHONNEAU Laure**
le 30 septembre 2017
COLLAND Christophe et POUPIN Fabienne
le 19 mai 2018
HURTAUD François et GUIBERT Julie
le 9 juin 2018



DÉCÈS

CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

ESNARD Marcel décédé le 22 février 2018

GUILBAUD Roger décédé le 1er mars 2018

ROBLIN Gisèle décédée le 19 mars 2018

TESSIER Monique décédée le 26 mars 2018

BOUREAU Marie-Gabrielle décédée le 11 mai 2018

SAINT-FLORENT-DES-BOIS

RAFIN Joseph décédé le 8 octobre 2017

NICOLLEAU Gabriel décédé le 9 octobre 2017

CORNEVIN Gwenaël décédé le 16 octobre 2017

LEBOEUF Pierre décédé le 16 octobre 2017

LOUINEAU Henri décédé le 17 octobre 2017

BOURRAUD Reine décédée le 22 octobre 2017

THOUZEAU Germain décédé le 2 décembre 2017

IMBERT Amédée décédé le 4 décembre 2017

PÉTÉ Jeanne décédée le 22 décembre 2017

GIRARD Philippe décédé le 15 janvier 2018

PASQUEREAU Christian décédé le 12 janvier 2018

CLAVEAU Marie décédée le 22 janvier 2018

MORET Jeanne décédée le 6 février 2018

WALTER Jean décédé le 4 février 2018

BOUREAU Félicia décédée le 7 février 2018

DUBUC Ludovic décédé le 1er mars 2018

REMAUD Brigitte décédée le 5 mars 2018

NIOBE Manuela décédée le 3 mars 2018

GIRALDON Jean décédé le 26 mars 2018

RENARD Anna décédée le 2 avril 2018

PLISSONNEAU Raymonde décédée le 7 avril 2018

NEAU Félicien décédé le 10 avril 2018

RENAUD Marie décédée le 4 avril 2018

BONNAUD Thérèse décédée le 22 avril 2018

CLAVIER Suzanne décédée le 6 mai 2018

MONTCHAMP Alain décédé le 13 mai 2018

BOUVIER Patrick décédé le 23 mai 2018

BARRETEAU Pierre décédé le 23 mai 2018

BOCQUIER Louis décédé le 27 mai 2018



HOMMAGE

Roger GUILBAUD

Né le 12 Novembre 1923 à l'Inaudière de Chaillé-sous-les-Ormeaux, Roger GUILBAUD s'est éteint à l'âge de 94 ans à son domicile, 1 rue de la Mairie à Chaillé, le 1er Mars 2018.

Elu membre du Conseil Municipal de Chaillé-sous-les-Ormeaux de 1965 à 1989, Roger GUILBAUD a été également adjoint de 1971 à 1977, et s'est vu décerner la « Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale » - Médaille d'argent (20 années), le 8 décembre 1988 par M. le Préfet de la Vendée.

Homme de conviction, passionné et bénévole actif, Roger GUILBAUD fut également Président de l'Amicale Laïque (1951-1991), puis Président d'Honneur, Trésorier du Gardon Chaillezais (1952-1992), secrétaire du Comité des Fêtes (1970-1977), puis Président (1977-1984), vice-Président de l'Amicale des Chasseurs (1988-1995), membre de la Commission des Impôts (1989-2005). Il a également rempli les fonctions de DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale) pendant 25 ans.

Au titre des récompenses, Roger GUILBAUD a été fait Chevalier des Palmes Académiques, et a reçu la médaille d'or de la Ligue de l'Enseignement, d'argent du ministère de la Jeunesse et des Sports et de bronze de la Pisciculture.

Au revoir M. GUILBAUD.

Retour sur le recensement de la population

EN 2018, LA COMMUNE DE RIVES DE L'YON
A RÉALISÉ LE RECENSEMENT DE SES HABITANTS.

CETTE ENQUÊTE S'EST DÉROULÉE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018.



Ces recensements sont importants et obligatoires. Ils s'imposent à chacun et ne pas s'y soumettre est passible d'une amende.

De leur qualité dépendent d'une part le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, et d'autre part les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements, diffusés au mois de juin suivant.

Mais au-delà de ce dénombrement, à quoi sert un recensement ?

Le chiffre population d'une commune sert de base de calcul aux dotations annuellement versées par l'Etat, dotations constituant une part importante de ses recettes de fonctionnement.

En outre, l'analyse de certaines données issues du recensement de la population (tranches d'âges de la population, niveau d'équipement de logements et autres) constitue un outil essentiel pour décider ou orienter certaines politiques locales en termes de logements, d'équipements publics (Ecoles, accueils pour personnes âgées, Santé...)

Pour la 1ère fois, les habitants de notre commune ont eu la possibilité de faire retour des questionnaires par internet. Cette option a été retenue par une majorité de foyers rivayonnais. Plus rapide, plus simple, la procédure des réponses par internet a été un franc succès.

Que chacun soit remercié pour sa participation dans ces opérations de recensement. La plupart d'entre vous avez réservé un accueil chaleureux aux agents recenseurs, facilitant ainsi leur mission de collecte de données.

En conclusion, le recensement de la population « Rives de l'Yon », année 2018, c'est près de 2 000 adresses d'habitations qui ont été recensées, pour environ 4 000 bulletins individuels.

Quant au nombre d'habitants officiel, issu du recensement population 2018, il ne sera pas connu avant juin 2018 au mieux (notification par l'INSEE). Dès que nous en aurons connaissance, nous ne manquerons pas de le communiquer.

Le Maire,

Jean-Louis BATIOU



Le recensement 2018 en quelques données chiffrées :

1 élu référent :

Marie-Christine MOULIN, adjointe.

1 coordonnateur communal titulaire et

1 coordonnateur communal suppléant

respectivement : Mauricette DURAND et Maryline LORIEU.

8 Districts : Le territoire Rives de l'Yon ayant été découpé en 8 districts, ce sont donc 8 agents recenseurs qui ont été nommés, pour être en charge des opérations de dénombrement de la population rivayonnaise. En raison de certaines difficultés de collecte, cette équipe a été complétée, en cours de recensement, par 1 agent : d'où un nombre total d'agents recenseurs = 9.

Les 9 agents recenseurs qui se sont répartis sur le territoire communal :

1/ POUR LES 5 DISTRICTS DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS :

Alexia JACOB,
Sonia PAYEMENT,
Patricia PASSARELLA,
Hélène PENLOUP,
Mélanie ROUX.

2/ POUR LES 3 DISTRICTS DE CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX :

Ludivine CHAUVET,
Nelly GILBERT,
Constance PICAUD,
Emeline TESSIER.

Que nos plus vifs remerciements soient adressés à l'ensemble de ces personnes, acteurs des opérations de recensement, pour leur motivation et leur abnégation à rendre un travail de qualité, et le plus exhaustif possible.

Infos Pratiques

HORAIRES
D'OUVERTURE
DES MAIRIES



SAINT-FLORENT- DES-BOIS

- **Lundi** 14h - 17h30
- **Mardi**
9h-12h30 / 14h-17h30
- **Mercredi**
9h-12h30 / 14h-17h30
- **Jeudi**
9h-12h30
- **Vendredi**
9h-12h30 / 14h-17h30
- **Samedi** 9h-12h



CHAILLÉ- SOUS-LES-ORMEAUX

- **Lundi** 8h30 / 12h15
- **Mardi**
8h30-12h15 / 14h-17h30
- **Mercredi** 8h30-12h15
- **Jeudi** 8h30-12h15
- **Vendredi**
8h30-12h15 / 14h-17h30
- **Samedi** 9h-12h

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA CAF

NAISSANCE
SÉPARATION
INSERTION
LOGEMENT
DÉCÈS

Une équipe de travailleurs sociaux vous accompagne dans les moments importants de votre vie.



Vous y trouverez : soutien, conseils, informations pour vous faciliter la vie au quotidien :

Choix d'un mode de garde, choix du congé parental, projet vacances-loisirs, conseils sur la gestion du budget familial, l'équipement du logement (mobilier, ménager), échanger sur des questions éducatives, rencontrer d'autres parents...

CONTACT

Marie-Hélène HERPIN
Résidence La Vigne aux Roses - Bât H
12 Rue Jean Launois - 85000 LA Roche Sur Yon
02 51 43 95 85
Marie-helene.herpain@caf.fr



Bruit / Horaires à respecter



La musique et les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, susceptibles de causer une gêne, sont autorisés :

- ❖ du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30.
- ❖ le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- ❖ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Le bruit est considéré comme tapage nocturne entre 22h et 6h.

NOUVELLE PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES IMPAYÉS



Impôts, redevance d'ordures ménagères, facture d'accueil périscolaire... Avec la modernisation des procédures, de plus en plus de titres de recette peuvent être payés

- ❖ par Titre Interbancaire de Paiement domicilié auprès d'un centre d'encaissement des finances publiques,
- ❖ par prélèvement sur le compte bancaire du redevable à bonne date,
- ❖ en ligne par carte bancaire (internet).

Le redevable peut aussi déposer un chèque au Centre des finances publiques de la Roche-sur-Yon. Enfin, le paiement en numéraire à la caisse du comptable public reste possible jusqu'à 300€ maximum (ce seuil devrait être rabaisé prochainement à 150€) : étant précisé qu'il est recommandé de privilégier les moyens de paiement autre que le numéraire.

À réception de l'avis des sommes à payer, vous disposez d'un délai de 30 jours pour vous acquitter de votre dette. Passé ce délai, une lettre de relance vous est envoyée par les services des finances publiques. Vous disposez d'un nouveau délai de 30 jours pour payer faute de quoi le recouvrement est confié à un Huissier de Justice. Celui-ci intervient directement auprès du redevable retardataire pour recouvrer la dette de la commune (courrier ou déplacement chez le redevable...). L'Huissier est le seul interlocuteur du redevable et le seul habilité à recevoir les paiements légalement majorés de 12,55% hors taxes (avec un minimum de 7,52€ TTC).

Si l'huissier n'obtient pas le règlement de la dette, le comptable public reprend l'initiative met en œuvre les poursuites autorisées par la loi : opposition sur salaire, opposition sur compte bancaire (assortie de frais prélevés

par l'établissement financier), opposition CAF (pour les créances relatives au service de l'enfance : crèche garderie, cantine, transport scolaire...), et enfin saisie vente.

Aussi vous êtes invités à vous acquitter de vos dettes dans les délais et, en cas de problème, à ne pas hésiter à prendre contact avec le comptable public avant d'entrer dans une phase contentieuse génératrice de frais supplémentaires.

CONTACT

**Trésorerie du Pays Yonnais et
Essartais Municipale
30 rue Gaston Ramon
85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 24 24 18
t085014@dgfp.finances.gouv.fr**



VÉRONIQUE STIEAU PROTHÉSISTE ONGULAIRE

Après plusieurs années comme secrétaire/ comptable dans l'entreprise familiale, Véronique Stieau a souhaité reprendre une activité plus artistique en contact direct avec la clientèle. Titulaire d'un CAP de coiffeuse, c'est après une formation de 9 semaines en stylisme d'ongles avec perfectionnement «Nail-Art» et l'obtention d'un certificat de compétences professionnelles que Véronique Stieau a créé son entreprise à son domicile. « Ce métier est un jeu de patience et de minutie et c'est ce qui me plaît. Prendre le temps de faire un beau dessin ou un effet Nail-Art sur l'ongle, et voir le sourire de sa cliente c'est tout simplement un bonheur pour moi. » Elle vous propose, sur rendez-vous, la pose sur mains et pieds, la pose complète résine ou gel, french manucure ou pose de gel de couleur intégral sur ongles, pose semi-permanent, Nail-Art-Déco plus Strass, pose vernis éphémère avec Nail-Art.

Carte de fidélité, bons cadeau et des offres tarifaires avantageuses à découvrir.

CONTACT

Véronique STIEAU
Stil'Ongles
34 rue du Petit Moineau
Chaillé-sous-les-Ormeaux
07 71 84 83 13



MÉLANIE CORDEL ET YOAN ZAMORA HÉBERGEMENTS INSOLITES ET FERME ÉQUESTRE

Installés depuis octobre en Vendée, Mélanie CORDEL et Yoan ZAMORA ont repris la ferme du Plessis Tesselin, son camping et ses trois chambres d'hôtes entièrement rénovées. Deux premières roulottes tziganes, d'une capacité de quatre personnes chacune, ont été installées fin mai.

Pour se détendre ou se ressourcer en couple, en famille ou entre amis, le Domaine des Z'ailés met à disposition ses 12 ha de nature et de verdure. Sur place, de nombreuses activités sont proposées : pêche avec prêt de matériel, mise à disposition de vélos et de jeux, boulodrome, table de pique-nique et barbecue, tour en main à poney ou âne pour les plus petits, et pour les plus grands balades à cheval tous niveaux encadrées par Mélanie, diplômée d'un ATE (Accompagnateur de Tourisme Equestre).

Sur la ferme équestre, l'écurie et les paddocks accueillent les chevaux des hôtes cavaliers.

Le petit + : Mélanie est ostéopathe équin, diplômée de l'ESAO, et propose des consultations sur toute la région.

Yoan et Mélanie accueillent leurs hôtes toute l'année, attentifs au confort de chacun.

CONTACT

Mélanie CORDEL et Yoan ZAMORA
Domaine des Z'ailés
52 route du Plessis Tesselin
Saint-Florent-des-Bois
06 17 92 42 28





JULIEN FOSCHINO

PEINTRE

« Un pinceau sur le mur » est né en mars dernier. Après avoir exercé le métier de peintre pendant 15 ans, en tant que salarié, Julien a eu envie de travailler en autonomie. Il a choisi de s'installer à Saint-Florent-des-Bois dans sa commune de résidence.

Fort de son expérience, dans la plâtrerie et la peinture, il vous accompagne et vous conseille dans tous vos travaux (neuf ou rénovation) :

- ✦ Peinture intérieure et sur mobilier,
- ✦ Pose de revêtements muraux et sols,
- ✦ Façade et démoissage,

et tout un panel de services en peinture et décoration.

Le petit + : la réalisation d'un projet complet. De la colorisation au choix des matériaux, en passant par l'amélioration de l'agencement et enfin la création d'objet unique, votre intérieur sera entièrement personnalisé.

CONTACT

Julien FOSCHINO
SARL Un pinceau sur le mur
 24 route du Bois Véraud
 Saint-Florent-des-Bois
 06 71 47 44 05
contact@unpinceausurlemur.fr

OLIVIER GONTIER

ARTISAN TRAITEUR

Derrière les fourneaux depuis l'âge de 15 ans, Olivier a effectué son apprentissage de cuisinier et pâtissier à Montlouis-sur-Loire (Indre et Loire). Il s'est forgé une solide expérience professionnelle en Europe, aux Caraïbes mais aussi en France (Lorient, Tours, Saumur, La Tranche-sur-Mer, La Roche-sur-Yon, Paris, Mende, Amboise). À 50 ans, il crée son auto entreprise à Saint-Florent-des-Bois, idéalement située entre le bocage et le littoral.

Spécialisé dans la création de buffets à thème, il propose également ses services pour des apéritifs dinatoires, des repas de familles et des soirées festives... Il ne travaille que des produits frais et de saison. Olivier Gontier propose un service de livraison.

CONTACT

Olivier GONTIER
Résidence les Hauts des
Viollières
 11 rue Raymond Kopa
 Saint-Florent-des-Bois
 06 44 71 15 27
oliviergontier85@gmail.com



JOËL GARANDEAU

AMÉNAGEMENT D'ALLÉES PAYSAGÉES,
 BÉTON DÉSACTIVÉ, PAVAGE, DALLAGE

Joël GARANDEAU a repris l'entreprise d'Yvon L'HERMITE antérieurement située à Nesmy.

Il pratique ce métier depuis 19 ans et s'est installé en mars 2018. Il propose tous styles de bétons décoratifs extérieurs (terrasses, allées, pose de pavés, dallage, etc...), ainsi que des terrassements et assainissements.

CONTACT

Joël GARANDEAU
 128 L'Inaudière
 Chaillé sous les Ormeaux
 06 12 13 85 13
garandeaujoel@outlook.fr

CONSEIL INTERCOMMUNAL DES ENFANTS //



Élection des conseillers intercommunaux - octobre 2017



Les élus



Commémoration du 11 novembre 2017



Collecte de denrées pour la Banque Alimentaire 24 et 25 novembre 2017



Distribution des colis de Noël - 13 décembre 2017



CONSEIL INTERCOMMUNAL DES ENFANTS //



Goûter des retraités - Novembre 2017



Goûter intergénérationnel Mars 2018



Goûter intergénérationnel Mars 2018



Opération ramassage des déchets - samedi 7 avril 2018



Opération ramassage des déchets samedi 7 avril 2018



Organisation d'une journée inter écoles entre les élèves de CM1 et de CM2 des écoles de Rives de l'Yon et du Tablier lors d'une matinée d'activités sportives et ludiques - mardi 15 mai

Les autres opérations

- ❖ visite de la SPA
- ❖ collecte de jouets pour la Croix Rouge
- ❖ réflexions autour de l'installation d'un terrain multi-sports et du déplacement du stake parc de Saint-Florent vers Chaillé
- ❖ Visite du Conseil Départemental de la Vendée et du centre préhistorique du CAIRN pour la fin de mandat - mardi 5 juin.

Dates des marchés Nature :

1^{ER} JUILLET

Saint-Florent-des-Bois

18 JUILLET

Chaillé-sous-les-Ormeaux

5 AOUT

Saint-Florent-des-Bois

19 AOUT

Chaillé-sous-les-Ormeaux

2 SEPTEMBRE

Saint-Florent-des-Bois

16 SEPTEMBRE

Chaillé-sous-les-Ormeaux

7 OCTOBRE

Saint-Florent-des-Bois

21 OCTOBRE

Chaillé-sous-les-Ormeaux

4 NOVEMBRE

Saint-Florent-des-Bois,

Marché avicole, expo-vente de volaille et oiseaux organisée par l'association **Au cœur de la Nature**. Animations gratuites pour les enfants et bourriche.

18 NOVEMBRE

Chaillé-sous-les-Ormeaux

2 DÉCEMBRE

Saint-Florent-des-Bois

16 DÉCEMBRE

Chaillé-sous-les-Ormeaux



Le marché nocturne de Rives de l'Yon

SAMEDI 28 JUILLET,

marché nocturne de 18h à 23h parking de la coulée verte à Saint-Florent-des-Bois. Rodéo mécanique pour les enfants, manège « Le Patoon », concert des « Dirty Danse Swing », restauration sur place.

- ✦ confiseries, glaces artisanales, chichis
- ✦ vins, bières, saucissons, épices
- ✦ bijoux, objets de décoration
- ✦ maroquinerie, ceintures (liste non exhaustive)



AGENDA

>>> Mercredi 4 juillet 2018

«APPRIVOISER LES ECRANS»

Pièce de Théâtre TECHNOPHOBIE par ' Les comédiens du Lay.

La représentation sera suivie d'un échange autour des pratiques avec les écrans et d'un temps convivial.

à 16h

Salle de l'Avenir

Saint-Florent-des-Bois

CONTACT

Foyer des jeunes

Foyerdesjeunes2@wanadoo.fr

Evelyne RAMBAUD

Coordinatrice

RIVES DE L'YON SANTE

02 51 31 31 40

06 34 95 10 92

sante@saintflorentdesbois.fr

>>> mardi 25 septembre 2018

ATELIER BIEN-ÊTRE POUR LES RETRAITÉS

« Quelques mouvements pour améliorer sa forme »

de 10h à 12h

salle des Tilleuls

Saint-Florent-des-Bois.

CONTACTS

Pour information et inscription

MFR Achard

02 51 38 61 05

Association Rives de l'Yon Santé

02 51 31 31 40

DES ANIMATIONS GRATUITES

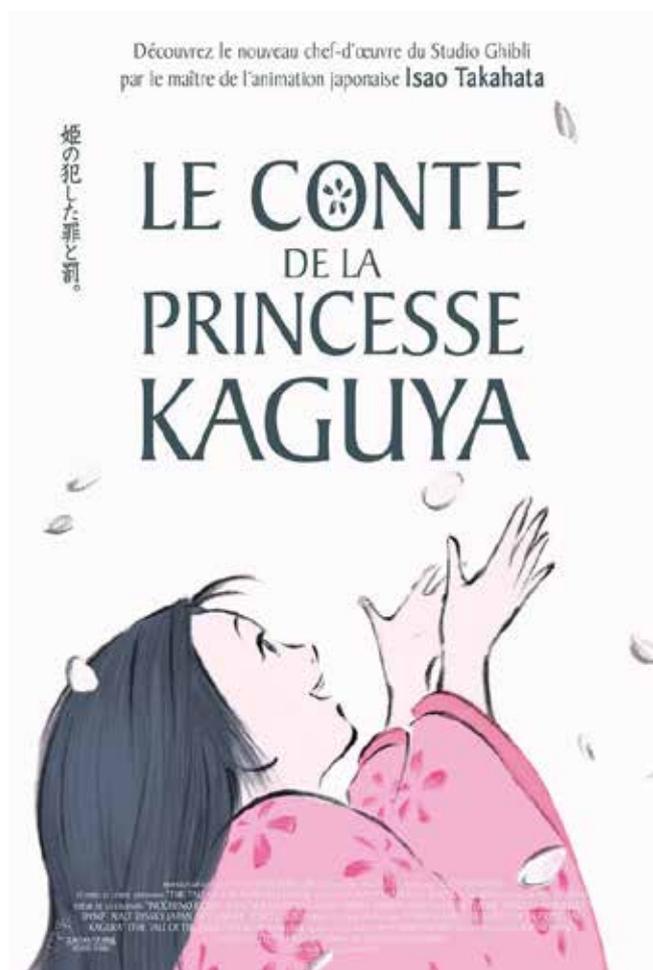
pour la fin de l'été

Cet été, l'office de tourisme de la Roche-sur-Yon Agglomération organise les festivals « Au fil de l'Yon » et « Au son de l'Yon » sur les bords de l'Yon. Un cinéma de plein air et un concert sont programmés à Chaillé-sous-les-Ormeaux.

AU FIL DE L'YON

LUNDI 27 AOÛT,

dans le cadre du festival « Au fil de l'Yon », les jardins de la Maison des libellules vous accueillent pour un cinéma de plein air. « Le conte de la princesse Kaguya » d'Isao Takahata sera projeté à partir de 21h30.



AU SON DE L'YON

Nous vous attendons nombreux cet été pour la 2ème édition du festival « Au son de l'Yon » qui se déroulera tous les jeudis du mois d'août du 2 au 30 août.

10 concerts gratuits et en plein air sur le site du Moulin de Rambourg à Nesmy les jeudis 2, 9, 16 et 23 août et à Chaillé-sous-les-Ormeaux, le jeudi 30 août.

JEUDI 2 AOÛT : Moze Greytown et KIZ

JEUDI 9 AOÛT : ZAMA et Laurent Lamarca

JEUDI 16 AOÛT : Ella/foy et Pomme

JEUDI 23 AOÛT : Idle Fingers et Mon côté punk

JEUDI 30 AOÛT : Matjé et The Sunvizers

Le Festival « Au son de l'Yon » est organisé par l'Office de tourisme en lien avec CYCLONE PRODUCTION et les communes de Nesmy et de Rives de l'Yon

A partir de 19h, restauration et buvette sur place



CONTACT

Office de tourisme de la Roche-sur-Yon Agglomération
7 Place du marché
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 36 00 85
www.ot-roche-sur-yon.fr
FACEBOOK : www.facebook.com/OTLaRochesurYonAgglomeration

MAISON DES LIBELLULES MOULIN DE RAMBOURG

programme juillet août 2018

Un été plein de nouveautés se prépare à la Maison des libellules et au Moulin de Rambourg.

Ateliers gourmands au potager, rencontres avec les acteurs du territoire, soirées au bord de la mare, soirées natur'ailes spécial bivouac...

A vos agendas !



LES NOUVELLES SORTIES DE L'ETE

MARDIS 10 ET 24 JUILLET, 7 ET 21 AOÛT

**LES SENS EN ÉVEIL POUR LES TOUT-PETITS
dès 2 ans !**

La découverte de la nature commence dès le plus jeune âge à la Maison des libellules. Les tout-petits sont invités à une véritable aventure sensorielle, guidés par une animatrice nature et accompagnés des parents ou grands-parents.

MARDIS 17 ET 31 JUILLET, 14 ET 28 AOÛT

LES PETITES BÊTES DE LA MARE – Dès 4 ans !

Aidés de l'animatrice nature, les enfants apprendront à utiliser l'épuisette pour pêcher les invertébrés aquatiques et les identifier. Les participants découvriront comment ces êtres vivants respirent sous l'eau, ce qu'ils mangent et comment ils se déplacent.

VENDREDIS 13 ET 27 JUILLET, 10 ET 24 AOÛT

RADIS, COCOTTE ET CAPUCINE – Dès 8 ans !

Un moment convivial autour de recettes simples et goûteuses, pour un festival de saveurs dans un cadre privilégié. Emmanuelle Barkan vous transmettra son goût du partage.

LES ANIMATIONS QUOTIDIENNES

Tous les jours du 7 juillet au 2 septembre, faites le plein d'animations comprises dans la visite ! En plus de la visite des 400 m² d'exposition et du jardin de 2 hectares, la Maison des libellules fourmille d'activités pour petits et grands.

A 11H30 rendez-vous avec le jardinier pour « les potins du jardin » : découverte du potager, dégustation de plantes, ... **Nouveau !**

A 14H15 c'est le quart d'heure de l'expo : un moment sur une thématique des expositions. **Nouveau !**

A 15H30 ET 17H30 tous les enfants à l'atelier Brico nature !

A 17H, le focus faune flore fait le point sur l'actualité nature du jardin... **Nouveau !**

A 13H30, 14H30 ET 16H, animation nature « A la recherche des libellules ». Notre guide vous mènera aux meilleurs points d'observation pour une rencontre surprenante avec le monde des odonates.

Les sorties, les animations et toutes les infos pratiques sont dans la plaquette jointe au bulletin ou sur le site www.maisondeslibellules.fr

AGENDA //

LES ANIMATIONS

JEUDI 12 JUILLET ET 9 AOÛT

ATELIER BIVOUCAC ET BUSHCRAFT AVEC L'ASSOCIATION PIEDS D'AVENTURES- Dès 8 ans !

Comment faire un feu, fabriquer un lien, accrocher son hamac ou encore et s'orienter dans la nature ? Eric et Jimmy de l'association Pieds d'Aventures vous initieront lors de cette soirée à la pratique du bivouac et du bushcraft. Venir avec son couteau de poche et son esprit d'aventurier !



JEUDI 19 JUILLET

SORTIE NATURE ET LÉGENDES DE LA NUIT

Avec l'animateur de la Cicadelle, partons à la découverte des histoires de la faune nocturne à la Pierre aux Fées...

JEUDIS 2 ET 16 AOÛT

LA MARE AU CRÉPUSCULE - Dès 6 ans !

Quand le soir tombe, après une chaude journée d'été, venez participer à une sortie originale au bord de la mare. Après une découverte des amphibiens en salle, l'animatrice vous invite à venir écouter au bord des mares les chants du crépuscule.



VENDREDI 3 AOÛT

LES GENS DE LA VALLÉE

Dans le cadre de la programmation «Les Gens de la vallée», la Maison des libellules propose une promenade bucolique dans la vallée de l'Yon à la découverte de l'élevage extensif de Martin Mandin. Il élève des salers, une race rustique, en plein air intégral dans les prairies de la vallée de l'Yon.

VENDREDI 17 AOÛT

LES GENS DE LA VALLÉE

A la ferme de Camille à la Veillonnière à Saint-Florent des Bois, découvrez la culture des céréales anciennes, préparées sur place dans l'atelier meunerie. Camille Martineau présentera la ferme et la transformation des céréales.



CONTACT
Maison des libellules
9 place de l'église
Chaillé-sous-les-Ormeaux
02 51 06 03 15
contact@maisondeslibellules.fr

JEUDI 23 AOÛT

NUIT DE LA CHAUVE-SOURIS

Les ailes de la nuit n'auront plus de secrets pour vous : après une introduction en salle, sortie nocturne à leur écoute. Avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et les Naturalistes Vendéens.

Agenda des manifestations

JUILLET

DIMANCHE 1

Marché Nature à Saint-Florent

DIMANCHE 1

Kermesse de l'école Notre Dame à Saint-Florent

DIMANCHE 1

Randonnée vélo « *En attendant le Tour de France* » depuis le marché nature entre Saint-Florent et Chaillé organisée par la commune de Rives de l'Yon

MERCREDI 4

Randonnée pédestre organisée par la Fédération Française de Randonnée (étape de la Vendée à Pied) **départ de Chaillé**

DIMANCHE 8

Passage du Tour de France à Rives de l'Yon

DIMANCHE 15

Marché Nature à Chaillé

SAMEDI 21

Soirée «Années 80» à Saint-Florent

VENDREDI 27



Fête du centre organisée par Récré au Bois à Saint-Florent

SAMEDI 28

Marché Nocturne à Saint-Florent

AOUT

JEUDI 2

Repas organisé par CATM à Chaillé

DIMANCHE 5

Marché Nature à Saint-Florent



DIMANCHE 19

Marché Nature à Chaillé

DIMANCHE 19

Assemblée générale des chasseurs à Chaillé

MERCREDI 29

Pique-nique du Renouveau des Ormeaux à Chaillé

SEPTEMBRE

SAMEDI 1 et DIMANCHE 2

Reprise de la saison de basket

DIMANCHE 2

Marché Nature à Saint-Florent

VENDREDI 7

Tournoi des non-licenciés du SFTT à Saint-Florent

DIMANCHE 9

Concours de pêche organisé par le Gardon Chaillezais à L'Aubonnière/Piquet

SAMEDI 15

Matinée découverte multi-activités à Saint-Florent

DIMANCHE 16

Marché Nature à Chaillé

MARDI 18

Repas choucroute Renouveau des Ormeaux à Chaillé

JEUDI 20

Assemblée Générale de l'Amicale des écoles publiques de Chaillé

DIMANCHE 30

Randonnée équestre organisée par le Comité des fêtes

OCTOBRE

JEUDI 4

Repas de l'Amicale des retraités à Saint-Florent

DIMANCHE 7

Marché Nature à Saint-Florent

VENDREDI 5 et SAMEDI 6

Bourse aux vêtements organisée par l'APEL de l'école Notre Dame à Chaillé

SAMEDI 13

Bourse aux jouets organisée par l'Amicale des écoles publiques de Saint-Florent à Saint-Florent

SAMEDI 13

Soirée disco organisée par le Foyer des Jeunes à Chaillé

JEUDI 18

Assemblée générale de l'OGEC et APEL Notre Dame à Saint-Florent

SAMEDI 20

Soirée du Sud Yon Basket Club à Chaillé

Concours de belote SFTT à Saint-Florent

Tournoi de Hand famille à la salle de sports à Saint-Florent

DIMANCHE 21

Marché Nature à Chaillé

DIMANCHE 28

Grillades de l'UNC

NOVEMBRE

DIMANCHE 4

Marché Nature et Avicole à Saint-Florent

DIMANCHE 11

Cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14-18

